





MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher  
*Conseil général de la Martinique*





a Saint-Domingue

M. Ponce













*Révolte générale des Nègres. Massacre des Blancs.*

7  
972.9-5  
SAI

**SAINT-DOMINGUE,**

OU

**HISTOIRE**

**DE SES RÉVOLUTIONS;**

CONTENANT

*Le récit effroyable des divisions, des troubles, des ravages, des meurtres, des incendies, des dévastations et des massacres qui eurent lieu dans cette île, depuis 1789 jusqu'à la perte de la colonie.*



**A PARIS,**

**Chez TIGER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE ;**  
rue du Petit-Pont St-Jacques, n. 10.

*Au Pilier littéraire.*

*Majors*



On trouvera chez le même Imprimeur-Libraire ;  
les ouvrages ci-après, concernant les guerres , ba-  
tailles, combats, victoires , etc. , des Français.

Batailles, combats et victoires des Français en  
Espagne et en Portugal, 1 volume.

———— En Allemagne et en Belgique, 2 volumes.

———— En Autriche et en Pologne, 2 volumes.

———— En Egypte, en Syrie et en Palestine, 1 vol.

———— En Hollande, en Italie et en Allemagne, 1 vol.

———— En Russie, 1 volume.

———— En Saxe, 1 volume.

Invasions et sièges de Paris, etc. 1 vol.

Révolutions de Saint-Domingue, 1 vol.

Débarquement dans cette île, 1 vol.

Guerres de la Vendée, 2 v.

Moreau ; sa vie, ses exploits militaires, etc. ; 1 vol.

Pichegru ; sa vie, ses talens militaires, etc. ; 1 vol.

Vie du maréchal Ney, contenant des détails inté-  
ressans. — Son procès : 2 vol.

Vie d'Athanase Charette, général vendéen ; 1 vol.

Henri de Larochejaquelein, général en chef de l'ar-  
mée d'Anjou : suite de la guerre de la Vendée ; 1 v.

Tuffin de la Rouerie, général des chouans : suite  
de la guerre de la Vendée ; 1 vol.

Le Siège de Barcelonne, 1 volume.

Les Conquérans de Nouveau-Monde, ou histoire  
de Christophe Colomb et de Fernand Cortez,  
traduit de l'Anglais, 2 vol.

Les Flibustiers, en 8 volumes, qui se vendent en-  
semble ou séparément.

Les douze Césars, 1 vol.

---

PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE TIGER.



## PRÉFACE.

---

**N**ous croyons indispensable, avant que de donner un précis exact des révolutions de Saint-Domingue, de faire connaître cette île sous plusieurs points de vue différens ; sa découverte, sa topographie, et son histoire.

C'est à Cristophe Colomb qu'on est redevable de sa découverte ; il l'aperçut pour la première fois en 1492. Elle était habitée par une nation dont la douceur des mœurs rejetait cette énergie, pour ne pas dire férocité, et cette activité si naturelle aux peuples du nord. Saint-Domingue était partagé en cinq états indépendans, dont chacun était gouverné par un *cacique* : ces cinq caciques avaient des autres subordonnés qui les suppléaient dans leurs fonctions. Une partie de l'île s'appelait *Haïti* ; elle fut nommée par Colomb, *Hispaniola*, ou

petite Espagne. La dénomination de Saint-Domingue lui fut donnée par les Français, du nom de sa capitale.

Des aventuriers français, anglais, allemands, etc., aussi audacieux qu'intrépides, connus sous le nom de Flibustiers et de Boucaniers, furent le premier noyau de la population française à Saint-Domingue.

L'île Saint-Domingue s'étend du 71<sup>e</sup> au 77<sup>e</sup> degré de longitude, et du 18 au 20<sup>e</sup> de latitude. Sa longueur est, du levant au couchant, de 160 lieues, sa largeur moyenne de 30; son circuit de 360, et de 600 en faisant le tour des anses. Elle était partagée entre les Français et les Espagnols mais ceux-ci possèdent la portion la plus étendue; négligeant les cultures, leur principale richesse est dans de nombreux troupeaux, dont ils font un commerce très-lucratif avec leurs voisins.

La partie française était divisée en trois provinces; celles du nord, de l'ouest, et du sud. La rivière du *Massacre* séparait, au nord de l'île, les possessions des deux puis-

sances. Entre cette rivière et la ville du Cap, sont les quartiers et villes ou bourgs d'Onanamythe, du fort Dauphin, de Limonade, du Trou, du Morin, de la plaine du Nord, de la Grande-Rivière, de la Souffrière, du Dondon, de la Petite-Anse, et de la Marmelade.

Entre le Cap et la ville de Port-de-Paix, séparée de l'île de la Tortue par un canal, on voit les quartiers de l'Acule, du Port-Margot, du Limbé, de Sainte-Anne, du Borgne, de Plaisance, et du Gros-Morne.

Sur le rivage septentrional, on distingue la baie de Moustique, la pointe et le quartier de Jean Rabel, le môle Saint-Nicolas, et la colonie allemande de Bombarde; au sud-est du môle sont la baie et les quartiers des Gonaïves, de l'Artibonite, de Saint-Marc, des Vases, de Montlouis, de l'Archaïe, de Boucassin, du Port-au-Prince, du Cul-de-sac de la Croix-des-Bouquets, des grands Bois, des Verettes, du Mirebalais, du Tapion, de la Petite-Rivière et du Petit-Fond.

Le Port-au-Prince (1) est situé au fond d'un golfe. Sur la côte sont les quartiers du Lamentin, de Léogane, du grand et petit Goave, de Nipes, de Miragoane, des Baradaïres, des Caïmites et de la Grande-Anse dont le chef-lieu était Jérémie.

La province du sud comprend les quartiers de Tiburon, de l'ansedes Anglais, des côteaux, du Port-à-Piment, du Port-Salut, de la pointe d'Abacou, de Torbec, des Cayes, du Fond, de Cavaillon, de Saint-Louis, de Benet, d'Acquin, de Jacquemel, du Sale-Trou et des anses à Pitre.

La population de la partie française de Saint-Domingue se montait, en 1789, à 450 et quelques mille noirs, et 60,000 blancs, y compris les femmes et les enfans. Indépendamment des populations blanche et noire, il en existait une troisième composée de tous les nègres, mulâtres, ou quarterons

(1) Le Port-au-Prince était autrefois la capitale de toute la partie française, et le siège du gouvernement.

libres , formant alors une classe intermédiaire désignée sous le nom d'*hommes de couleur*.

Saint-Domingue était alors administré par un gouverneur général et un intendant, nommés par le roi , et dépositaires de son autorité. Outre ces deux officiers ou magistrats supérieurs , qui avaient sous eux un grand nombre de subalternes , qui les représentaient dans les villes et dans les communes , il existait encore un contrôleur de la marine , spécialement chargé de la surveillance de l'emploi des deniers du fisc, et dont le consentement et la signature étaient indispensables pour toutes les dépenses au compte de l'État. Il y avait en outre une représentation coloniale , qui était appelée auprès des chefs du gouvernement , toutes les fois qu'il s'agissait d'asseoir et de répartir l'impôt, et des tribunaux pour administrer la justice.

Nous n'examinerons point ici si les pouvoirs administratifs et judiciaires , sans se froisser alternativement , agissaient dans



une parfaite harmonie , et si la somme des abus ne l'emportait pas sur celle du bien. La tâche que nous nous sommes imposée , est celle de retracer les faits d'une révolution dont le résultat , pour la France , a été la perte d'une colonie dont elle retirait les plus grands avantages.



## SOMMAIRE.

~~~~~

**PRÉFACE.** — Description de l'île de Saint-Domingue. — Premiers troubles du Cap. — Divisions intestines. — Insurrections des mulâtres. — Supplice d'Ogé. — Arrivée d'une station française au Port-au-Prince. — Assassinat de M. le chevalier de Mauduit. — M. Blanchelande nommé gouverneur général de Saint-Domingue. — Assemblée coloniale. — Révolte des esclaves. — Divisions entre le gouvernement et l'assemblée coloniale. — Troubles au Port-au-Prince. — Incendie de cette ville. — Attentats commis par les hommes de couleur. — Campagne du Limbé et de l'Acul. — Mort du chef nègre Boukman. — Arrivée au Cap de MM. de Mirbeck, Roume et Saint-Léger, commissaires du Roi. — Leur entrevue avec le chef nègre Jean-François. — Journée du 27 mars. — Déportation de tous les officiers de la garnison du Port-au-Prince. — Troubles dans la ville du Cap. — Désastre de la province du Sud. — M. d'Espargès, nommé gouverneur général de Saint-Domingue, à la place de M. de Blanchelande. — Arrivée au Cap, des commissaires Santhonax, Ailhaud et Polverel. — Établissement d'un



club. Arrivée de M. de Rochambeau au Cap. — Journée du 19 octobre. — Révolution totale dans l'administration de la colonie. — Destitution de tous les fonctionnaires publics. — M. de Rochambeau attaque les révoltés au fort Dauphin. — Journée du 2 décembre. — Conduite des commissaires civils. — Expédition de la Grande-Rivière. — Prise du fort de la Tannerie. — Nouveaux succès des blancs. — Les commissaires Santhonax et Polverel arment contre le Port-au-Prince. — Défaite des mulâtres à Jérémie. — Déportation d'un grand nombre d'habitans du Port-au-Prince. — Victoire remportée sur les mulâtres, à la Grande-Anse. — Arrivée au Cap du nouveau gouverneur général Galbaud. — Machinations infernales de Santhonax et Polverel. — Destitution de Galbaud et de son frère. — Prétentions des mulâtres. — Le gouverneur général se met à la tête d'une insurrection. — Combat dans les rues du Cap. — Incendie de cette ville. — Les blancs, obligés de fuir de Saint-Domingue, et de se retirer aux États. — Proclamation de la liberté des noirs, par Santhonax et Polverel.





# RÉVOLUTIONS

DE

## SAINT-DOMINGUE.

**S**AINT-DOMINGUE, au commencement de 1789, malgré les rivalités de son gouverneur général et de son intendant, et les jalousies si naturelles aux hommes en place qui la gouvernaient, jouissait de la tranquillité, lorsqu'un navire de Nantes, débarqué dans l'un de ses ports, au mois d'octobre de la même année, apporta la nouvelle de la révolution qui venait de s'opérer en France, et de la prise de la Bastille. Cette nouvelle développa à l'instant le ferment révolutionnaire qui était, pour ainsi dire, comprimé sous le despotisme des agens du gouvernement; la cocarde fut arborée, et des actes de violence furent exercés contre des individus qui n'avaient point pris ce signe de ralliement. Comme en France, on déclama ouvertement contre les privilèges, les préjugés et le despotisme des colons; on parla hautement de liberté devant des esclaves, qui ne demandaient qu'à briser leurs fers.

Bientôt après des représentans de Saint-Domingue furent admis aux états-généraux, et des cahiers de doléances furent rédigés et apportés par ces nouveaux élus.

Cependant, une inquiétude sourde agitait tous les esprits. Les intrigans qui ne respirent que les troubles et les divisions, essayaient de jeter dans toutes les villes de la colonie les brandons de la discorde; leurs tentatives malheureusement réussirent. Plusieurs colons du Cap furent obligés de se cacher ou de fuir, et même un d'eux fut assassiné aux Cayes, sous prétexte qu'il appuyait les prétentions des hommes de couleur.

M. de Marbois, qui résidait au Port-au-Prince, informé de ce qui se passait au Cap, crut prudent de s'embarquer pour la France; et M. de la Mardelle, procureur général, alla se réfugier sur une habitation au Cul-de-sac.

Au Cap, comme au Port-au-Prince, l'insurrection prit un caractère alarmant, des comités avaient été formés. Des députés nommés par les paroisses réunies à Saint-Marc, prirent la dénomination d'assemblée de la partie française de Saint-Domingue. Les prétentions que cette assemblée affichait causèrent sa perte: 85 de ses membres partirent pour la France.

L'assemblée nationale de France n'eut pas

plutôt proclamé les Droits de l'homme, que les mulâtres commencèrent à s'insurger. Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1790, trois cent d'entre eux descendirent des hauteurs de la Grande-Rivière, et parcoururent succesivement toutes les habitations des blancs, qui furent injuriés et desarmés, et l'un d'eux fut massacré. A leur tête était un mulâtre nommé Ogé, qui avait pris le nom de colonel-général. Cette insurrection n'eut pas de suites ; car son chef et un nommé Chavannes son adjoint ayant été pris, expièrent leurs crimes sur la roue, et dix-neuf de leurs complices furent pendus.

Le feu de la révolte ne se borna pas à la province du nord. Au Mirebalais, il y eut des rassemblemens nombreux d'hommes de couleur, et dans la province du sud des attroupemens qui furent dissipés par M. Mauduit, colonel du régiment du Port-au-Prince.

Les décrets de l'assemblée constituante de France n'ayant pu parvenir à faire rentrer dans l'ordre les esprits des insurgés et favoriser les intentions pacifiques des assemblées provinciales, des troupes furent embarquées pour la colonie ; la station arrivée au Port-au-Prince, agitée et poussée par les factieux qui, dans tous les quartiers de la ville, avaient déjà fait entendre les mots de *régénération* et de *liberté*, se met en

rébellion ouverte. Les troupes descendent à terre et viennent par leur présence augmenter le tumulte et le désordre : le peuple court aux armes ; le régiment du Port-au-Prince abandonne son colonel, qui fut massacré par les séditeux , le 4 mars 1791.

Ces meurtres et ces assassinats n'étaient que le prélude des crimes et des horreurs qui devaient souiller le territoire de Saint-Domingue. Le 20 août 1791, la révolte des noirs éclata sur une habitation nommée la Gossette, par l'assassinat du gérant, nommé Mossut. A l'Acui, une bande de ces misérables ayant à leur tête Boukman, se repandit comme un torrent dans cette paroisse. Ce nègre, dont l'âme cruelle ne respirait que le sang, la torche d'une main et le poignard de l'autre, massacra impitoyablement tous les blancs échappés à la fureur des flammes. Son maître lui-même fut égorgé sans miséricorde dans les bras de sa femme éplorée, qui fit de vains efforts pour le soustraire à la vengeance de ces cannibales.

Malgré les mesures vigoureuses qu'on prit au Cap pour arrêter le débordement de ces furieux, dans la nuit du mardi au mercredi 23 août, ils se portèrent sur la Petite-Anse; leur rage s'exerça sur l'habitation Choiseul, où ils mirent le feu et brûlèrent un nègre domestique. De là, passant



sur celle des Pères de la Charité, ils incendièrent les cases à Bagasse, et massacrèrent sans pitié le gérant; d'autres habitations furent livrées aux mêmes horreurs.

Enhardis par leurs succès, ces nègres rendus plus féroces par les excès du vin et des liqueurs spiritueuses, s'avancèrent vers le haut du Cap où ils furent arrêtés par le canon; ce qui ne les empêcha pas de porter le fer et la flamme dans diverses habitations, et dans les paroisses de l'Acul, de la plaine du Nord et de la Petite-Anse, qui n'offrirent bientôt plus aux regards épouvantés qu'un monceau de cendres.

Il est difficile de se figurer les troubles, la désolation, les dévastations et les incendies qui marquèrent les pas de ces brigands. On n'était encore qu'au 4<sup>e</sup> jour de la révolte, et déjà tous les blancs de six paroisses dépendantes du Cap, étaient ou égorgés ou mis en fuite; la flamme avait dévoré plus de cent sucreries; le Cap était menacé du même sort. Un détachement de troupes sorti de cette ville, atteignit les incendiaires et les massacreurs de l'Acul, et les poussant vers la baie, les enveloppa entièrement. C'était le moment opportun d'exercer une vengeance terrible contre ces nègres dévastateurs; on ne le fit point, et on s'en repentit.

Il eût été facile d'arrêter ce fléau destruc-

teur , si les assemblées coloniale et provinciale , qui tenaient leurs séances au Cap , et qui n'auraient pas du être dissidentes d'opinions , eussent pris des mesures vigoureuses ; mais il est une fatalité attachée à toutes les assemblées : c'est de parler beaucoup lorsqu'il faudrait agir. Les mulâtres , au contraire , parlaient peu , et agissaient beaucoup. Tandis qu'on pérorait au Cap , les révoltés , énivrés de leurs premiers succès , continuaient leurs ravages , et attaquaient nuit et jour les postes avancés du haut Cap , et de la Petite-Anse ; les troupes étaient harassées à repousser ces attaques partielles qui devenaient toujours funestes à l'un ou l'autre parti.

Dans cet état des choses , et au milieu du trouble et des craintes qui agitaient tous les esprits au Cap , il aurait fallu adopter des mesures propres à sauver Saint-Domingue. Mais l'irrésolution de toutes les autorités ne laissait aucun espoir de sortir d'une crise aussi violente : au milieu de l'accablement général qui paralysait , pour ainsi dire , l'assemblée provinciale , un particulier fit entendre sa voix , et s'exprima de la manière suivante :

« Depuis cinq jours que les révoltés  
 « incendient nos propriétés et massacrent  
 « nos frères , je ne vois pas qu'on s'occupe  
 « de venger les uns , ni de punir les au-

« tres. Je connais aussi bien que personne  
 « le danger de notre position et la faiblesse  
 « de nos moyens ; je sens comme vous la  
 « nécessité de conserver la ville ; je n'i-  
 « gnore pas qu'une crainte juste et salu-  
 « taire nous a jusqu'ici empêchés d'en  
 « sortir ; mais on peut faire cesser cette  
 « crainte. Que dès demain un ordre au-  
 « quel on ne pourra se soustraire, oblige  
 « de remettre tous les nègres mâles à un  
 « corps de troupes, sous l'escorte duquel  
 « ils seront conduits à bord d'un nombre  
 « de bâtimens suffisant pour les contenir ;  
 « que ces bâtimens soient placés sous la  
 « volée de nos vaisseaux de guerre, qu'on  
 « pourvoie à tous les besoins des détenus,  
 « qu'on les avertisse que cette sévérité  
 « n'est qu'une mesure de précaution, qui  
 « cessera dès qu'elle ne sera plus néces-  
 « saire. Une fois tranquilles sur le sort de  
 « la ville, de nos femmes et de nos enfans,  
 « marchons aux révoltés ; que la terreur  
 « et la mort nous précèdent, et jurons de  
 « ne rentrer que lorsqu'ils seront soumis,  
 « ou qu'ils auront été exterminés !

Ce discours dans lequel les avis les plus sages et les plans les mieux combinés étaient développés, ne fit aucune sensation sur les assemblées coloniale et provinciale. Après avoir exigé de M. de Blanchelande, gouverneur de Saint-Domingue, de donner

tous ses soins à la sûreté de la ville, on arrêta la formation de trois régimens de garde soldée, on établit une commission prévôtale, on augmenta les droits d'octroi, et on fit plusieurs autres réglemens, qui ne sauvèrent point la chose publique.

Cependant, au milieu de toutes ces délibérations, les ravages et les incendies des habitations avaient toujours lieu. La fureur des brigands se rallentit néanmoins un instant après l'incendie du quartier Morin et de Limonade, mais ce ne fut que pour s'accroître et prendre de nouvelles forces. Tous les efforts qu'on opposait aux révoltés, n'avaient contribué qu'à les aguerir. Pour venger leurs pertes, ils massacraient les blancs prisonniers, et incendiaient les bâtimens encore existans sur les habitations. D'ailleurs on ne pouvait obtenir de succès décisifs, parce qu'ils avaient toujours la ressource de la fuite dans les montagnes.

Un nègre, nommé Jeannot, se signala à cette époque par sa cruauté et sa férocité. Chassé de l'habitation Bullet où il s'était cantonné avec sa troupe, il mit à feu et à sang tous les endroits par où il fuyait. Le sang même des nègres ne fut point épargné; et il égorga de sa propre main 60 prisonniers blancs. Un habitant de la Grande-Rivière fut aussi massacré avec ses huit en-



ans. Un nègre qui était son parent et son ami, et devenu son postillon, pour n'avoir pas attendu ses ordres pour dételer des chevaux, fut tué d'un coup de pistolet par ce monstre avec le plus grand calme.

L'assemblée coloniale avait envoyé à la Jamaïque deux commissaires pour obtenir des secours. Ces secours se réduisirent à un vaisseau de 50 canons, qui établit sa croisière sur la côte de l'ouest, et à trois frégates anglaises qui vinrent mouiller au Cap, ayant à bord 500 fusils et quelques munitions de guerre et de bouche. Deux régimens avaient été promis, et ne furent point envoyés. Les Anglais étaient trop intéressés à la perte de nos colonies, pour nous donner des secours réels.

Cette même assemblée avait fait des démarches auprès du président de Santo-Domingo. Les Espagnols, qui étaient aussi bien disposés que les Anglais, firent aux commissaires une réponse équivoque, qui ne permit pas de compter sur eux.

Dans cette position critique de l'assemblée coloniale, le feu de la révolte qui avait paru s'assoupir, se ralluma de nouveau. Les nègres recommencèrent leurs excursions. Le féroce Jeannot, poursuivant le cours de ses horribles succès, envahit successivement la paroisse du Dondon et le quartier de Sans-Souci, où

Il fit brûler les habitations et massacrer les habitans.

A l'ouest et au sud, les mulâtres, toujours rassemblés et en armes, menaçaient de se porter aux dernières extrémités. La division qui existait entre les agens du gouvernement et l'assemblée coloniale; entre les colons et les amis des mulâtres, s'opposa à ce qu'on pût prendre des précautions contre le torrent prêt à se déborder. Il fallut donc recourir aux voies de conciliation, et un concordat fut signé par les mulâtres, d'une part, à la Croix-des-Bouquets avec plusieurs communes; concordat favorable aux hommes de couleur et humiliant pour la classe blanche: concordat qui fut ratifié même avec des conditions encore plus avantageuses, par l'assemblée du Port-au-Prince. L'égalité entre les deux castes en faisait la base, et la dissolution de l'assemblée coloniale en était la première condition. Ce traité fut conclu le 7 septembre 1791.

On ne doit pas dissimuler que les décrets de l'assemblée constituante et ceux de l'assemblée législative relatifs à Saint-Domingue, et rendus d'après l'esprit des différens partis qui, divisant ces assemblées, ignoraient absolument à cette époque le véritable état de Saint-Domingue, contribuèrent beaucoup à y entretenir

le feu de la révolte, et à diviser les colons sur leurs propres intérêts.

Le calme un moment rétabli par le concordat passé au Port-au-Prince, accrut encore la mésintelligence entre l'assemblée coloniale et le gouvernement. M. de Blanchelande n'avait point la tête assez forte pour résister aux prétentions de l'assemblée, et à celles des factieux qui ne cherchaient qu'à semer le trouble et la division; en outre, ses dispositions militaires n'étaient pas faites pour lui mériter la confiance publique, et sa conduite dans l'attaque des camps Galiffet et d'Agout sembla, pour ainsi dire, prouver qu'il s'entendait avec les nègres, pour brûler les habitations appartenant à des blancs.

Il semblait qu'un esprit de vertige avait tourné toutes les têtes. L'assemblée coloniale tint une séance extraordinaire, où l'exagération des principes démagogiques, et les sourdes menées de l'intrigue triomphèrent des sages conseils de la prudence et de la bonne foi.

Après avoir vainement imploré l'assistance des Anglais et des Espagnols, l'assemblée coloniale du Cap prit le parti de s'adresser aux autres colonies françaises pour obtenir des secours. En conséquence un avis fut expédié à la Martinique; mais cet avis arriva trop tard. Le gouverneur

de cette île venait de renvoyer deux ou trois bataillons et autant de compagnies d'artilleurs, n'ayant gardé auprès de lui que le nombre de troupes indispensables pour la sûreté et la tranquillité de la colonie. Cependant, il fit partir pour St.-Domingue le vaisseau *l'Éole* et la frégate *la Didon*, sous les ordres de MM. Girardin et Villevielle. Les commandans de ces bâtimens, à leur arrivée, devinrent suspects; l'insurrection se manifesta sur la frégate, et le plus grand tumulte régna dans la ville. Les deux commandans furent destitués, et M. Girardin fut obligé, peu de jours après, de partir pour la France.

De nouveaux troubles survinrent au Port-au-Prince. La division qui subsistait toujours entre les blancs, les mulâtres et les hommes de couleur, amena de nouvelles scènes d'horreur. Un violent incendie éclata tout-à-coup au centre de la ville à la suite d'un combat qui força les mulâtres d'en sortir. Cet incendie qui dura 24 heures, et qui consuma la moitié de la ville, fut attribué aux gens de couleur, et ensuite aux négocians qui, dit-on, dans le dérangement de leurs affaires, pour éluder la rigueur des lois, avaient cru cet expédient propre à les libérer envers leurs créanciers.

Sous le prétexte de poursuivre les mulâtres postés à la Croix-des-Bouquets, les



prétendus patriotes et les plus factieux des bataillons d'Artois et de Normandie, firent dans cette paroisse une excursion, dans laquelle ils pillèrent et saccagèrent plusieurs habitations.

Les attentats des mulâtres ne furent pas moins violens : 40 blancs furent assassinés par eux dans un fort ; on en trouva un grand nombre d'éborgnés sur les chemins. Une femme de Jérémie, enceinte de six mois, fut massacrée par ces forcenés qui, après avoir mutilé son corps, écrasèrent entre deux pierres l'enfant qu'elle portait dans son sein. Un de ces monstres, arrachait avec un tire-bouchon rougi au feu, les yeux des blancs qui tombaient malheureusement entre ses mains.

Au mois de novembre 1791, M. Blanchelande entreprit une expédition contre les nègres révoltés. Secondé des gardes nationales et des mulâtres de la province du Nord qui se trouvaient au Cap, il fit partir 600 hommes pour le Port-Margot, et deux jours après, une force égale pour l'Acul. Le commandant du Port-de-paix, s'avança en même tems vers Plaisance, à la tête d'un détachement. Cette expédition, bien concertée, eut le succès qu'on devait en attendre. Les nègres attaqués sur plusieurs points, furent battus partout. Le poste Alquier fortifié par des retranchemens et

garni d'artillerie, fut emporté de vive force, et 60 prisonniers blancs entassés dans une église derrière ce poste, furent soustraits à la rage des nègres qui les auraient massacrés sans pitié. On se rendit maître en même tems du Limbé, et du camp-Lecoq, situé au bas des montagnes de cette paroisse. Cette journée fut terminée glorieusement par la mort de Boukman, l'un des chefs les plus sanguinaires de la révolte, qui fut tué d'un coup de pistolet à bout portant par un dragon.

A cette époque, le 28 novembre 1791, MM. de Mirbeck, de Saint-Léger et Roume, nommés par le Roi et agréés de l'assemblée nationale pour aller rétablir l'ordre et la tranquillité à Saint-Domingue, arrivèrent au Cap, sur la frégate la *Galathée*. La chose n'était pas facile; l'assemblée coloniale qui voyait que la commission civile agissait avec circonspection, tout en appuyant les mesures du gouvernement, chercha à l'entraver. Les factieux dont cette même commission déroutait les intrigues et les complots, s'agitèrent en tous les sens pour contrarier ses vues, et s'opposer au bien qu'elle aurait pu faire.

Quoi qu'il en soit, lorsque les révoltés eurent appris l'arrivée de la commission civile, ils renouvellèrent les propositions  
qu'ils

qu'ils avaient faites à l'assemblée coloniale, qui les avait rejetées. On avait appris que Jeannot qui s'était signalé par des cruautés inouïes, avait été fusillé par ordre de Jean-François, autre chef de nègres; et que ce dernier, las d'une guerre qui ne pouvoit que se prolonger, désiroit la terminer. Ce qui fut confirmé par une lettre qu'il adressa à la commission civile, dans laquelle il sollicitoit une entrevue avec les commissaires. Cette entrevue qui lui fut accordée, eut lieu à l'habitation Saint-Michel. Il promit aux commissaires de rétablir la tranquillité dans la province du Nord, si on lui assurait la vie et la liberté. Ceux-ci lui garantirent l'une et l'autre, en lui donnant les plus fortes assurances que, s'il tenait parole, on oublierait le passé, et qu'il n'aurait plus désormais qu'à se louer des procédés des blancs à son égard. Ce chef se retira ensuite vers les siens, dans l'intention d'exécuter ce qu'il avait promis aux commissaires, et pour leur en donner une preuve, il renvoya le lendemain au Cap vingt à vingt-cinq prisonniers blancs. Biassou, autre chef des nègres, et aussi puissant que Jean-François, demanda aussi une entrevue qui lui fut assignée pour le surlendemain. Mais dans ce court intervalle de tems, les choses changèrent tout-à-coup de face; l'entrevue

n'eut pas lieu, et ces deux chefs recommencèrent leurs hostilités. Bientôt les révoltés commandés par Jean-François attaquèrent dans la nuit le poste d'Onanaminte, qui défendait la riche plaine de Maribaroux. L'entrée de ce poste leur fut facilitée par les hommes de couleur, qui composaient une partie de la garnison. L'obscurité, qui favorisa cette attaque, fut la cause de la perte des blancs, qui, accablés par le nombre de leurs ennemis, se réfugièrent dans l'église, où ils espéraient opposer quelque résistance : vain espoir ! ils y furent poursuivis et massacrés sans pitié.

D'après le tableau que nous venons de tracer de la situation déplorable de Saint-Domingue, et d'après le choc journalier des factions qui ne tendaient qu'à un bouleversement général, il restait peu d'espoir de sauver une colonie dont on cherchait à rompre tous les liens avec la métropole. Cependant, sur ces entrefaites, arrivèrent successivement à peu près 6000 hommes de troupes envoyées par le gouvernement français. Mais la désunion qui régnait entre le gouverneur général, M. de Blanchelande, et l'assemblée coloniale, ne permit pas de tirer un parti avantageux de cette force armée, destinée à étouffer la révolte dans le nord, et non à faire la guerre aux mulâtres dans les provinces de l'ouest et du sud.



Bientôt le Haut-Cap ayant été attaqué par les révoltés, l'assemblée se réunit aussitôt dans la salle de ses séances (27 Mars 1792); l'on courut aux armes, et l'on se répandit dans la ville en vociférant contre les aristocrates, dont il fallait à tout prix, disait-on, se défaire, avant de marcher au secours du Haut-Cap.

Dans l'assemblée, le tumulte et le désordre étaient à leur comble; un orateur se lève, et après être parvenu à obtenir quelque silence, il s'exprime ainsi :

« Les effets de nos maux dureront tant  
 « que vous en laisserez subsister la cause.  
 « Depuis sept mois, la preuve de l'impé-  
 « ritie, de la trahison du pouvoir exécutif  
 « vous est acquise; il est évident que ce  
 « malheureux pays est la victime d'une  
 « trame infernale, ourdie afin d'opérer la  
 « contre-révolution. Il est démontré que  
 « les blancs qui l'habitent sont destinés à  
 « être sacrifiés, pour ressusciter des préro-  
 « gatives justement abhorrées en France,  
 « et l'ancien régime à jamais proscrit à  
 « Saint-Domingue. S'il pouvait vous res-  
 « ter quelque doute, si vous pouviez être  
 « retenus par quelque incertitude, je vous  
 « dirais : Réfléchissez à la révolte de vos  
 « nègres, aux prétentions qu'ils manifes-  
 « tent, aux couleurs qu'ils arborent,  
 « au nom dont ils s'étaient; et doutez en-

« core que les aristocrates les aient armés ,  
 « au nom du Roi , de la torche et du poi-  
 « gnard. Il faut le dire : le trône et vos es-  
 « claves tiennent les deux extrémités de  
 « la chaîne circulaire qui paralyse tous vos  
 « efforts. Qu'importe au despotisme la  
 « turpitude de ses moyens , pourvu qu'il  
 « triomphe ? Qui osera l'en faire rougir ?  
 « Laisse-t-il à ses victimes d'autres vertus  
 « que le silence ? Qu'importe aux mi-  
 « nistres , par qui ce malheureux pays a  
 « été vendu , la perte de la colonie et la  
 « ruine de la métropole , pourvu que le  
 « système soit anéanti ? La félicité entra-  
 « t-elle jamais pour quelque chose dans  
 « leurs calculs ? Qu'importe enfin à M. de  
 « Blanchelande l'existence de Saint-Do-  
 « mingue ? qu'a-t-il fait pour combler l'a-  
 « bîme sous nos pas , et au fond duquel  
 « il nous précipite par ses perfidies et par  
 « ses crimes ? De quelle utilité est pour  
 « nous ce ruineux état-major , instrument  
 « du pouvoir arbitraire qui nous opprime ?  
 « A-t-il empêché que nos campagnes ne  
 « fussent réduites en cendres ? a-t-il ven-  
 « gé nos frères égorgés par leurs affran-  
 « chis et par leurs esclaves ? Non. Que  
 « dis-je ? ô honte ! ô humiliation ! Une  
 « caste avilie , dégradée , aspire insolem-  
 « ment à commander dans un pays tout  
 « plein encore des marques de sa servi-

« tude ! Pensez-vous qu'ils auraient ja-  
 « mais osé tenter le sort des combats , s'ils  
 « n'avaient été certains d'un secours puis-  
 « sant et efficace ? Quel peut être ce se-  
 « cours ? Sur qui les soupçons peuvent-ils  
 « tomber ? N'est-ce pas sur ce pouvoir  
 « exécutif étouffé comme Encelade , et  
 « faisant comme lui , par intervalles , des  
 « efforts qui ébranlent le poids dont il est  
 « écrasé ? Mais je ne m'arrête pas aux  
 « probabilités ; écoutez les pétitionnaires  
 « qui sont à votre barre ; analysez les dé-  
 « marches et les actions de M. de Blan-  
 « chelande : maître de tout , pouvant , à  
 « son gré , disposer de toutes nos forces ,  
 « quelles mesures a-t-il prises pour répri-  
 « mer l'orgueil des mulâtres , et pour ar-  
 « rêter le brigandage des nègres ? Quel  
 « bien ont produit ses sorties si vantées ?  
 « Par quelle fatalité , une horde de ban-  
 « dits , sans munitions , sans discipline ,  
 « sans courage , n'est-elle pas encore sou-  
 « mise ou exterminée ? La fermeté qu'ils  
 « montrent est-elle dans leur caractère ?  
 « Doit-elle leur être attribuée ? Tout ne  
 « prouve-t-il pas , au contraire , qu'ils ne  
 « sont qu'un instrument aveugle dans des  
 « mains perfides , et ne concourt-il pas à  
 « vous désigner M. de Blanchelande comme  
 « le traître qui a été chargé de diriger cette  
 « arme contre vous ?

« Tant qu'il nous a été permis de croire  
 « à la sincérité de ses promesses , à la pu-  
 « reté de ses intentions , j'ai approuvé la  
 « confiance que vous avez bien voulu lui  
 « accorder. J'ai voté pour que le ressort  
 « puissant de la force publique fût remis  
 « dans ses mains ; mais maintenant qu'il  
 « vous est démontré que , loin de vouloir  
 « le bonheur de Saint-Domingue , M. le  
 « général , par ses fautes , ses bévues et  
 « ses escobarderies en consomme la ruine ;  
 « que c'est à l'appui qu'il prête aux mu-  
 « lâtres , aux ménagemens qu'il a pour les  
 « brigands que l'on doit attribuer l'ambi-  
 « tion des uns et les atrocités des autres ;  
 « maintenant que sa nonchalance , son  
 « incapacité et ses trahisons le signalent  
 « comme le plus cruel et le plus dange-  
 « reux ennemi de la colonie , souffrirons-  
 « nous encore que ce *chef-d'œuvre des*  
 « *aristocrates , cet émissaire de Co-*  
 « *blentz , ce traître à la nation , com-*  
 « mande dans un pays qu'il a promis de  
 « détruire ? Pousserons-nous la faiblesse  
 « et l'oubli de nos devoirs jusqu'à lui lais-  
 « ser un pouvoir dont il ne se sert que pour  
 « notre malheur ? Jusqu'à quel point tra-  
 « hisons-nous la confiance et l'espoir de  
 « nos commettans , qui ne nous ont pas  
 « envoyés ici pour être les témoins im-  
 « mobiles des crimes du pouvoir exécutif



« mais qui , en nous investissant du ca-  
 « ractère sacré de leurs représentans ,  
 « nous ont , avant tout , imposé l'obliga-  
 « tion de sauver Saint-Domingue ?

« Pour parvenir à ce but , il n'est qu'un  
 « seul moyen ; osez le mettre en usage , et  
 « la colonie renaît au bonheur et à l'opu-  
 « lence : ce moyen est en votre pouvoir ;  
 « vous seriez coupables envers elle , envers  
 « la France , envers la postérité , de le né-  
 « gliger. Défiez-vous de cette timidité , de  
 « cette circonspection , toujours funestes  
 « dans les grandes crises ; ne soyez pas re-  
 « tenus par le défaut de formes , par votre  
 « prétendue incompétence , crainte aussi  
 « frivole que dangereuse , superstition  
 « aussi absurde que criminelle. Le salut du  
 « peuple n'est-il pas la suprême loi ? Ce  
 « soin ne forme-t-il pas le premier et le  
 « plus important de vos devoirs ? oui , puis-  
 « que pour le remplir dignement et pour  
 « sauver la patrie en danger , il faut la sous-  
 « traire au pouvoir exécutif ; je fais la  
 « motion que M. de Blanchelande soit à  
 « l'instant destitué de sa place , et renvoyé  
 « dès demain en France. »

Ce discours virulent de jacobinisme , fut couvert des applaudissemens les plus bruyans , de bravos et de trépignemens de pieds poussés jusqu'à la fureur. Les fac- tieux n'attendirent pas que la motion mise



aux voix fut adoptée , pour courir en foule à la maison de M. de Blanchelande , qu'ils entraînent , pour ainsi dire , de vive force à l'assemblée. A son arrivée , le président lui communiqua l'arrêté qui prononçait sa déchéance. Le gouverneur présumant que , malgré l'injustice de cet ordre , il serait dangereux , en ce moment , d'y opposer de la résistance , déclara qu'il s'y conformerait.

Dans une assemblée aussi tumultueuse , et dans laquelle le parti des factieux dominait avec fureur , il était difficile à la raison de se faire entendre ; plusieurs membres de l'assemblée , indignés d'une pareille mesure , qui pouvait entraîner les résultats les plus funestes , voulurent prendre la parole pour la combattre et la faire annuler. Un d'eux , étant enfin parvenu à obtenir la parole , s'exprima en ces termes :

« Messieurs, je ne prétends point à l'honneur de réfuter les discours de ceux qui m'ont précédé à cette tribune. Pour le faire avec avantage , il faudrait plus de tems que je n'en ai ; ainsi , sans toucher au fond de la question , sans discuter si l'assemblée est ou n'est pas compétente pour destituer un gouverneur , je me bornerai à vous faire observer qu'une mesure aussi nouvelle , fût-elle commandée par des circonstances impérieuses , ne doit pas être le résultat du fana-

« tisme ou de l'esprit de parti : qu'un  
 « arrêté de cette importance ne saurait  
 « être pris dans une seule séance , et à la  
 « suite d'une discussion qu'on n'a eu ni le  
 « temps , ni la liberté d'approfondir.

« Saint-Domingue touche à sa perte , les  
 « colons qui l'habitent sont les plus infor-  
 « tunés des hommes : voilà une vérité in-  
 « contestable sur laquelle tout le monde  
 « est d'accord : j'admets, de plus, que nous  
 « avons tous un égal désir de réparer ses  
 « maux ; mais les moyens différent , parce-  
 « que nous ne sommes pas également d'ac-  
 « cord sur les causes qui les ont produits : on  
 « les attribue à un projet de contre révolu-  
 « tion , émané de Coblentz ; mais où est  
 « la preuve ? J'entends dire que M. de  
 « Blanchelande est chargé de l'exécution ;  
 « où en est la preuve encore ? Prendrez-  
 « vous pour telle la révolte des esclaves ?  
 « Mais vous est-il démontré qu'elle soit pro-  
 « voquée par lui ? Accuserez-vous l'insigni-  
 « fiance de ses opérations militaires ? Mais  
 « peut-il donner du courage aux troupes ,  
 « et rétablir une subordination sans la-  
 « quelle il n'est point de succès ! Dépend-  
 « il de lui de les mettre en campagne au  
 « gré de ses désirs et selon le bien du ser-  
 « vice ? Lui avez-vous laissé la faculté d'en  
 « faire la répartition d'après un plan cal-  
 « culé sur la situation de la colonie ? Lui

« avez-vous permis , lui avez-vous fourni  
 « les moyens de faire une guerre offensive?  
 « Non : et vous osez l'accuser de nos  
 « désastres ! Vous le retenez à la ville , et  
 « vous feignez d'être surpris que les bri-  
 « gands ravagent les campagnes ! Vous  
 « vous étonnez de la révolte de vos esclaves,  
 « et vous oubliez que vous leur avez offert  
 « l'exemple de l'insurrection ! Vous ne  
 « pouvez , dites-vous , concevoir leur pré-  
 « voyance , et vous donnez à vos débats  
 « une publicité qui serait la chose du  
 « monde la plus décisive , si elle n'était  
 « pas la plus contraire au bien public.

« Mais vous qui parlez sans cesse de res-  
 « pect et d'obéissance aux lois , répondez-  
 « moi : Quel est, de l'assemblée ou du gou-  
 « verneur , celui qui s'y soumet avec le  
 « moins de répugnance ? M. de Blanche-  
 « lande a-t-il manifesté le moindre éloi-  
 « gnement pour toutes celles qui sont  
 « venues de France ? — Il n'aime pas la  
 « nouvelle constitution ! . . Je ne lis point  
 « dans son cœur ; mais que ferait-il de plus  
 « s'il l'aimait que d'exécuter ce qu'elle  
 « prescrit, d'obéir à ce qu'elle commande !  
 « Vous l'accusez de mal gouverner la co-  
 « lonie , et toujours il prend et suit vos  
 « avis ! vous dites qu'il trahit la France ,  
 « et il n'agit que d'après les ordres qu'il  
 « reçoit d'elle ! — Il est suspect au peuple ,

« dont il a trompé les vœux et l'espérance.  
 « — Mais vous, avez-vous mieux répondu  
 « à la confiance que ce peuple avait mise  
 « en vous, et rempli les promesses que  
 « vous lui aviez faites ? — En un mot,  
 « c'est un aristocrate, il est vendu au  
 « parti de Coblenz, dont il favorise les  
 « projets et le système.—Hélas! Messieurs,  
 « je dois le dire, malgré les préjugés élevés  
 « contre mon opinion : Coblenz n'est pas  
 « le plus dangereux ennemi de la colonie :  
 « plutôt à Dieu qu'il n'en existât point pour  
 « elle de plus redoutable ! Saint-Domin-  
 « gue, qu'une fatalité aveugle semble en-  
 « traîner vers saperte, pourrait encore se  
 « promettre, dans un avenir plus ou  
 « moins éloigné, des jours de gloire et de  
 « bonheur.

« Dans aucun tems, dans aucun pays, le  
 « caprice et la violence n'ont rien fait de  
 « grand, de solide, ni de durable. Je n'ai  
 « pas besoin d'invoquer les témoignages  
 « des siècles passés; il est inutile de fouiller  
 « dans les annales des autres peuples; portez  
 « seulement vos regards en arrière; réflé-  
 « chissez sur des évènements dont vous avez  
 « été les témoins : voyez ce qu'ont produit  
 « l'exagération et la haine; ce qui est résulté  
 « de nos prétentions ambitieuses et de notre  
 « résistance : la perte de nos propriétés et  
 « la mort de nos frères, sont le fruit amer



« de nos dissensions. Que les malheurs sous  
 « lesquels nous gémissons , que les désas-  
 « tres plus affreux encore qui sont à crain-  
 « dre pour nous , rappellent l'union , la  
 « confiance entre toutes les autorités. Dans  
 « la carrière où nous nous sommes si impru-  
 « demment lancés, nous avons un guide :  
 « ce sont les décrets du corps constituant  
 « sanctionnés par le roi , soumettons-nous  
 « de bonne foi à la volonté souveraine.  
 « Depuis trop long-tems les intérêts  
 « particuliers s'opposent au bien général;  
 « qu'il n'y ait plus désormais qu'un seul  
 « parti , celui du bonheur public ; qu'un  
 « seul moyen pour atteindre ce but ,  
 « le renoncement aux passions qui nous  
 « divisent. Si le patriotisme tant vanté  
 « n'obtient pas de nous quelque sacrifice ,  
 « si le besoin de la paix n'éteint pas dans  
 « nos cœurs l'orgueil et la vengeance qui  
 « les agitent ; si la crainte , hélas ! trop  
 « bien fondée, qu'inspire la situation criti-  
 « que où nous sommes , ne nous ramène  
 « pas à la circonspection et à la sagesse, je  
 « le vois et le dis à regret : je n'ai plus qu'à  
 « pleurer sur le sort de ma patrie. »

Les citoyens du Cap furent alarmés  
 d'une telle décision; une autre assemblée  
 fut convoquée pour le lendemain, où après  
 de grands débats, elle révoqua l'arrêté qui  
 destituait le gouverneur, en luttant avec  
 courage



contre les efforts de la minorité factieuse qui voulait le maintenir. Cette minorité, désespérée d'avoir échoué contre M. de Blanchelande, crut devoir s'en venger, en forçant par ses menées et ses sourdes intrigues les commissaires du Roi à repasser en France.

Au milieu du conflit des diverses factions qui déchiraient Saint-Domingue, chaque jour éclairait de nouveaux désastres. Un des chefs des révoltés, le fameux Biassou, attaqua le fort du Bel-Air; mais cette attaque ne fut pas heureuse pour lui; un grand nombre des rebelles furent faits prisonniers; d'autres périrent sur le champ de bataille. On évalua dans le tems à près de 200 hommes la perte de Biassou, qui faillit lui-même être tué ou pris dans cette affaire.

L'incertitude de la marche de l'assemblée coloniale était le principal obstacle à tout ce qui pouvait contribuer à réprimer les factions, et à rétablir le calme et la paix dans la colonie. Tout annonçait une prochaine catastrophe; la faction des noirs tendait à une désorganisation entière de la colonie. On engagea alors M. de Blanchelande à mettre un terme aux prétentions désastreuses de cette faction; en conséquence il se présenta à l'assemblée, où, après lui avoir tracé la marche qu'elle de-

vait suivre, il termina son discours de la manière suivante :

« J'aurais dû me résoudre plutôt à la  
 « démarche que je viens de faire ; mais  
 « plus je vous ai montré de confiance,  
 « plus j'ai acquis le droit de vous dire la  
 « vérité. Je vous parle donc au nom de  
 « la colonie, qui désire avec raison le re-  
 « tour de l'ordre et de la paix ; au nom  
 « des officiers civils et militaires que vous  
 « avez offensés par vos calomnies et par  
 « vos injures ; au nom des hommes de  
 « couleur auxquels vous devez une exis-  
 « tence politique ; au nom enfin de la mé-  
 « tropole, qui ne vous a pas constitués  
 « pour lutter avec elle d'autorité et de  
 « puissance, mais afin que vous lui pré-  
 « sentiez une constitution qui, sans nuire  
 « à la France, fasse le bonheur de la co-  
 « lonie. C'est à remplir les intentions de  
 « la première, qu'il faut consacrer vos tra-  
 « vaux et vos veilles ; c'est à mériter la  
 « reconnaissance de la seconde, que vous  
 « devez désormais borner vos vœux et votre  
 « gloire. Quant à moi, pénétré de l'im-  
 « portance de mes devoirs, je tâcherai de  
 « m'en acquitter avec zèle et courage. Le  
 « premier de tous, sans doute, celui dont  
 « je suis spécialement chargé, c'est de vous  
 « rappeler aux vôtres, et de vous obliger  
 « à les remplir. Oui, Messieurs, il n'est

« plus tems de feindre : il faut que la vo-  
 « lonté nationale s'accomplisse ; c'est à moi  
 « qui en suis le dépositaire , de vous pré-  
 « venir ( et je m'accuse d'avoir tant tardé  
 « à m'y déterminer ) que dorénavant je ne  
 « sanctionnerai plus aucun de vos arrêtés ;  
 « que je suis résolu à gouverner la colonie  
 « d'après les lois anciennes, jusqu'à ce  
 « que la constitution dont vous allez vous  
 « occuper, sans doute, ait été faite, ap-  
 « prouvée et sanctionnée par le pouvoir  
 « souverain. Cette détermination, moti-  
 « vée sur les décrets, sera constante et  
 « irrévocable. »

Lorsque M. de Blanchelande eut cessé de parler, un membre de l'assemblée prit la parole et dit :

« Les propositions que M. le général  
 « vient de nous communiquer sont si gra-  
 « ves, leur objet mérite si fort d'être ap-  
 « profondi, à raison de son importance  
 « et de ses suites éventuelles, qu'il serait  
 « impolitique et dangereux d'entamer une  
 « discussion à laquelle personne n'est  
 « préparé. Je fais donc la motion expresse  
 « qu'elle soit ajournée à une séance que  
 « l'assemblée déterminera. »

Cette motion fut rejetée, et le parti du gouvernement triompha en ce moment de l'influence des désorganisateur; mais ce triomphe fut court. Parmi les hommes

intéressés à semer le trouble et la division, on distinguait M. l'archevêque, qui entravait au Cap, par ses intrigues, la marche des assemblées coloniale et provinciale; et un nommé Borel, de l'Artibonite, qui, ayant transformé son habitation en une espèce de camp, faisait des excursions dans les campagnes voisines, contre les mulâtres dont il dévastait les propriétés. Ceux-ci, pour user de représailles, incendièrent son habitation, détruisirent une partie de ses troupes, et dispersèrent l'autre.

On avait lieu de présumer que le rôle de ce pirate de terre touchait à sa fin. On était dans l'erreur. Borel, après s'être réfugié au bourg de la Saline, ramassa tous les débris de sa troupe, fit un appel à tous les brigands et les vagabonds de la colonie, et parvint à en former une petite armée, avec laquelle il recommença ses excursions, qui furent signalées par de nouveaux assassinats et de nouveaux désastres. Le manque de vivres l'ayant forcé de quitter la Saline, il eut l'impudence de revenir au Cap, et se transportant ensuite au môle Saint-Nicolas, il y encouragea et seconda de tous ses efforts les visites domiciliaires, le pillage des magasins de l'état, l'enlèvement des bâtimens à leurs capitaines, la dispersion ou l'assassinat de tous les officiers civils et militaires;



enfin tous les excès révolutionnaires, qui se succédèrent alors d'une manière aussi rapide qu'effrayante.

On sait que l'assemblée constituante avait, par un décret du 24 septembre 1791, déclaré que les colonies étaient hors du système appliqué par elle à la métropole. L'assemblée législative qui succéda à l'assemblée constituante, cassa cette loi, le 24 mars 1792; prononça que les corps populaires seraient renouvelés, et les gens de couleur admis aux élections.

M. de Blanchelande, qui avait projeté un voyage à Saint-Marc, crut le moment propice pour l'exécuter, persuadé que la promulgation du décret de l'assemblée législative dans cette ville et dans toutes les paroisses de l'ouest, gagnerait à jamais la confiance des mulâtres, et que, secondés par eux, il mettrait fin à la révolte des esclaves du nord. En conséquence il partit du Cap, avec le commissaire civil Roume, pour Saint-Marc, où il fut joint par M. de Grimoard, commandant *le Borée* et la station de Saint-Domingue, ainsi que par M. de Fontanges, maréchal de camp. Ce ne fut pas sans difficultés que le premier put se rendre aux ordres de M. de Blanchelande, l'équipage de son vaisseau étant livré à l'insubordination et à l'indiscipline. Il parvint si bien à calculer



ses mesures, que les factieux du Borée furent arrêtés, débarqués et conduits en prison. De cet instant, maître sur son vaisseau, il mit sur le champ à la voile, pour intercepter les bâtimens chargés de révoltés, partis pour le Port-au-Prince, ayant à leur tête M. Borel. Les ayant rencontrés, il signifia à ce dernier de le suivre avec sa flotille. La résistance étant impossible, force fut d'obéir; aussitôt que la flotille de M. Borel et le vaisseau le Borée eurent jeté l'ancre, M. de Grimoard, fit arrêter M. Borel par un détachement de mulâtres, qui le conduisirent en prison.

A son arrivée au Port-au-Prince, M. de Blanchelande dont la faiblesse connue aurait cédé aux prétentions des factieux, sans les conseils et l'énergie de M. de Fontanges, demanda à la municipalité l'arrestation d'une trentaine d'agitateurs; mais ce dernier, usé par les fatigues et des blessures dangereuses, et ne pouvant soutenir une trop longue application aux affaires, ne fut pas à même de fortifier M. de Blanchelande dans ses premières résolutions. Aussi ce gouverneur se laissa-t-il bientôt circonvenir par des intrigans, qui parvinrent à obtenir de lui la grâce d'une vingtaine de proscrits.

Cependant, on ne doit pas dissimuler que sa présence au Port-au-Prince n'ait

fait avorter à cette époque les projets des factieux et déchu leurs espérances; les gens de couleur revinrent dans leurs foyers, et on s'occupa à organiser les autorités conformément au vœu de la nouvelle loi de l'assemblée législative.

Il se rendit ensuite à Jérémie, où il rétablit l'espèce d'ordre introduit au Port-au-Prince. Un grand nombre des plus factieux d'entre les mulâtres furent arrêtés, et le reste fut expulsé.

A son arrivée aux Cayes, M. de Blanchelande, toujours dans la louable intention de calmer les esprits et de ramener la tranquillité, crut devoir faire des ouvertures pacifiques aux chefs des nègres révoltés. Mais l'assemblée de cette province entrava ses projets, et il fut obligé de nouveau de marcher contre les mulâtres qui s'étaient retranchés au sommet des *Platons* (1). Cette expédition ne fut pas heureuse. Le gouverneur avait divisé sa troupe de près de 900 hommes en trois colonnes qui devaient attaquer les rebelles le même jour, à la même heure, sur trois points différens: mais un concours de circonstances imprévues, ou des ordres peut-être mal donnés, ou mal conçus, s'opposèrent au succès

---

(1) Montagnes très-élevées qui bornent la plaine du Fond.

de l'attaque. La première colonne, mise en déroute, perdit près de 100 hommes. La seconde, après avoir vu périr son commandant, prit la fuite dans le plus grand désordre ; quant à la troisième, n'ayant pu résister à 3 ou 4000 nègres, elle fut obligée d'effectuer sa retraite, après avoir perdu un certain nombre d'hommes. Bientôt la riche et belle plaine du Fond fut réduite en cendres.

Le 11 août 1792, M. de Blanchelande, après sa malheureuse expédition, quitta les Cayes et revint au Cap. Bientôt le conseil de Saint-Marc qui avait pour président un mulâtre, nommé Pinchinat, professa les principes les plus révolutionnaires. Ce mulâtre, qui a joué un certain rôle à Saint-Domingue, n'était pas un homme ordinaire ; il joignait de l'instruction à beaucoup d'esprit naturel ; il possédait même le talent de parler et d'écrire avec une certaine éloquence. Né avec des dispositions à tirer parti des circonstances, il embrassa d'abord la cause des colons, en s'élevant avec force contre les corps et les clubs populaires. Mais bientôt il abandonna cette cause, et seconda la révolte des nègres.

Sur ces entrefaites, on apprit la création et l'arrivée prochaine de nouveaux commissaires civils à Saint-Domingue, ainsi

que celle de M. d'Esparbès, nommé gouverneur général, à la place de M. de Blanchelande qui était rappelé, avec de nouvelles troupes; ce qui n'empêcha pas l'assemblée coloniale de continuer son travail sur la constitution.

Le 18 septembre, la flotte vint mouiller dans la rade du Cap. La désunion commença à se manifester entre le général et les commissaires; ces derniers prétendant que les troupes ne devaient obéir qu'à leurs ordres. Le surlendemain, le général et les commissaires furent installés. Des discours furent prononcés par ces derniers, qui firent en même tems le serment de ne jamais toucher à l'esclavage. Polverel, le digne adjoint de Santhonax, termina son discours par ces phrases remarquables :

« Si, contre toute probabilité, le corps  
 « législatif venait à se parjurer un jour; si,  
 « entraîné par les élans d'un enthousias-  
 « me inconsidéré, il osait jamais attenter  
 « à vos propriétés, je déclare et j'atteste  
 « ici l'Être suprême, que je n'obéirais point  
 « à ses ordres : je fais plus; je vous jure,  
 « ô Colons ! de me réunir alors à vous,  
 « d'abdiquer des fonctions et un pouvoir  
 « qui me seraient horreur, et de vous aider  
 « de tous mes moyens à repousser par



« la force, la plus horrible des injustices ,  
 « et la plus barbare des perfidies. »

Malgré ces beaux discours et les sermens faits par Santhonax et Polverel, on ne tarda pas à s'apercevoir que l'intention et les démarches ostensibles de ces commissaires étaient bien opposées à ce qu'on devait attendre d'eux pour le bien de la colonie; s'attribuant les pouvoirs d'une véritable dictature, et profitant de la haine et de la désunion qui existaient entre les deux partis, c'est-à-dire entre l'assemblée coloniale et le gouverneur général, ils commencèrent à mettre à exécution leurs projets révolutionnaires, en établissant une commission intermédiaire et un club, et en favorisant les prétentions des esclaves. On vit alors renouveler au Cap les même scènes qu'à Paris; les mots *liberté, égalité*, retentissaient à toutes les oreilles: *vivre libres ou mourir, vive la nation, à la lanterne tous les aristocrates!* étaient les inscriptions qui se lisaient en caractères tricolores sur les bannières et les drapeaux; et les chants de la *Marseillaise* et de *Ça ira* se faisaient entendre dans toutes les fêtes patriotiques. Les factieux cherchèrent à soulever en leur faveur le régiment du Cap, à ébranler sa fidélité, et à l'insurger contre ses chefs; leurs tentatives furent alors sans succès.

Le commissaire Santhonax n'en conti-



nua pas moins ses sourdes menées; ainsi que l'un de ses collègues, Polygrel; son but était de faire une révolution au Cap, et elle ne tarda pas à s'effectuer. Sur ces entre-faites entra dans la rade une escadre qui avait été destinée pour les îles du Vent, et portant 1800 hommes de troupes sous les ordres du général Rochambeau; les colons de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Guadeloupe, n'ayant pas voulu les recevoir, ils avaient été obligés de se rendre au Cap. Cette escadre apportait avec elle un certain nombre de jacobins renforcés, qui, devenant les artisans de nouveaux troubles, secondèrent les projets du club, entretenirent la division et la haine entre les autorités et les prétentions des mulâtres et des nègres. Pour surcroît de malheur et de désolation, Borel, ce perturbateur de l'ordre, dont nous avons signalé les excès dans le cours de cet ouvrage, était sorti des prisons de Saint-Marc; on vit aussi figurer parmi ces faiseurs d'insurrections un nommé Laveaux, lieutenant-colonel du régiment de dragons d'Orléans, venu de France avec la Commission.

Tout annonçait une explosion; on ne parlait depuis plusieurs jours que de proscription et de déportation. Le club avait déjà marqué parmi ses victimes M. de Cambefort, major du régiment du Cap; on ne

devait rien moins que de l'accrocher à un réverbère, comme ennemi de la chose publique. Santhonax, qui favorisait secrètement tous les mouvemens insurrectionnels, restait cependant dans l'irrésolution.

Cependant, le 17 octobre, l'agitation se manifestait partout; l'effervescence du club était à son comble, et sur la place d'armes, le tumulte croissait de quart d'heure en quart d'heure. On alla prévenir M. d'Esparbès de tout ce désordre; ce vieillard dont la faiblesse et la nullité étaient reconnues, ne paraissant pas beaucoup s'alarmer, ce ne fut qu'à force de prières et de sollicitations, qu'on parvint à le convaincre que les choses étaient poussées à un tel point qu'il était urgent qu'il prit un parti pour s'opposer au mouvement révolutionnaire. Ce ne fut pas sans peine qu'on le détermina de se rendre à la commission civile, accompagné de quelques blancs et de plusieurs hommes de couleur. Alors, faisant un effort sur lui-même, il crut devoir déclarer aux commissaires que le club établi sans sa participation, était une infraction à la loi, d'autant plus que ce club, tout-à-la fois illégal et tyrannique, compromettait la tranquillité publique; il termina ainsi sa déclaration: « En conséquence, au nom de tous les officiers, « de presque tous les colons rassemblés,

« et même des mulâtres que ce club épou-  
 « vante , je viens en demander , exiger la  
 « suppression. »

Cette déclaration parut faire quelque sensation ; et la fermentation semblait s'assoupir. Mais, le 19 octobre, au point du jour, on battit la générale ; une partie de la troupe fut mise sous les armes ; ce qui n'empêcha pas les prétendus patriotes de montrer la résolution d'en venir à un coup de main, et de marcher avec du canon aux casernes , pour se saisir de M. de Cambefort. Ils s'avancèrent effectivement, précédés de quelques pièces de canon ; les soldats indignés de l'audace et de la tentative de ces insurgés contre un de leurs chefs, montrèrent la plus ferme résolution de repousser la force par la force. M. d'Esparbès, secouant encore en cette instant cette faiblesse et cette nullité dont il avait donné tant de preuves, se présenta au milieu des troupes , l'épée à la main.

« Militaires de tous grades, cria-t-il d'un  
 « ton chevaleresque, vous qui composez la  
 « garnison de la ville, apprenez que des fac-  
 « tieux ont osé forcer le parc d'artillerie  
 « confié à votre garde, et se sont emparés  
 « des canons dont ils vont bientôt diriger  
 « le feu contre vous. Cette offense faite  
 « à votre honneur, ne doit pas rester impu-  
 « nie : sensible comme vous à une telle

« injure, votre général va vous montrer de  
 « quelle manière on doit la venger. Soyez  
 « prêts à me suivre ; je vais marcher à  
 « votre tête. »

Après une telle harangue, on devait s'attendre que le général marcherait contre les révolutionnaires et qu'il les mettrait en fuite. Mais il perdit le tems, en voulant user de la voie de la douceur et de la pacification ; en conséquence il se rendit à la commission civile qui avait organisé l'insurrection, et qui fit signifier à M. de Cambefort de se rendre sur-le-champ à bord du vaisseau *l'Eole*.

Les révolutionnaires que les commissaires avaient mis en mouvement, se portèrent aux plus grands excès. Après être parvenus à faire insurger les soldats contre leurs chefs, ils se portèrent avec fureur contre les gardes nationaux à cheval commandés par M. de Cagnon, et un coup de pistolet abattit ce commandant ; imitant les scènes sanglantes qui se passaient alors en France, ils exercèrent mille horreurs sur son cadavre. Deux volontaires périrent à côté de leurs chefs ; les autres jugèrent à propos de chercher leur salut dans la fuite ; pendant plusieurs jours on les chassa comme des bêtes fauves, et leurs propriétés furent saccagées et livrées au pillage.

Comme l'intention des commissaires



était de tout bouleverser , presque tous les officiers des corps furent embarqués pour retourner en France, et ils furent remplacés par des militaires qui avaient pris part à l'insurrection.

Le club reprit ses séances : son premier soin fut de faire des listes de proscription , sur lesquelles furent couchés les noms de tous les blancs , riches propriétaires. La faction anti-coloniale, c'est-à-dire, celle qui avait résolu l'expropriation et la destruction de l'espèce blanche , seconda merveilleusement les projets des commissaires Santhonax et Polverel. Ce dernier disait hautement que, pour être utile et salutaire, la révolution devait être totale. « Il ne  
 « faut, ajouta-t-il, avec une emphase aus-  
 « si révoltante que ridicule, dans toutes  
 « les magistratures, que des personnes pé-  
 « nétrées de l'excellence de ses principes ;  
 « on doit ôter les places à tous ceux qui  
 « les ont obtenues de l'ancien gouverne-  
 « ment ; se défier, et bien plus, bannir  
 « de la colonie quiconque, en manifes-  
 « tant des craintes, peut être justement  
 « soupçonné de ne pas croire aux bien-  
 « faits de la régénération.

On doit présumer facilement que des discours aussi incendiaires ne pouvaient manquer d'enflammer les esprits de toutes les têtes un peu chaudes, de tous ces faux



patriotes qui, n'ayant rien à perdre, ont au contraire tout à gagner dans le trouble et le désordre, et surtout de ranimer et d'entretenir l'espoir de tous les intrigans qui pullulaient dans la ville. Les officiers des divers régimens qui étaient au Cap, furent obligés de donner leur démission; ils furent remplacés en grande partie par des mulâtres, protégés par les commissaires. M. d'Esparbès crut ne pouvoir mieux faire, dans cette occasion, que de donner sa démission, et de s'embarquer sur une frégate qui fit bientôt voile pour la France. M. de Rochambeau fut nommé général à la place de ce dernier. Une députation fut ensuite choisie pour aller solliciter à Paris l'affiliation du club du Cap avec la société des jacobins.

La révolution opérée au Cap, n'était que le prélude de celle que les commissaires Santhonax et Polverel se proposaient de faire dans les autres parties de la colonie. En conséquence, Santhonax se chargea de travailler le nord, tandis que son collègue Polverel insurgerait la province de l'ouest. Quant au troisième commissaire, nommé Ailhaud, on l'invita d'aller dans le sud, retremper les esprits à la hauteur des circonstances. Mais ce personnage qui ne partageait point les opinions de ses deux collègues, accepta cependant

sa mission, et partit pour sa province; pour y réfléchir à sa position, et déterminer ce qu'il devait faire dans des circonstances aussi critiques. La situation des affaires ne le laissa pas longtems dans l'indécision; car, après s'être arrêté deux ou trois jours à Léogane, sans vouloir se rendre aux Cayes, il prit la résolution de retourner en France, pour instruire le ministère de la véritable situation de Saint-Domingue.

Polverel, en se rendant au Port-au-Prince, voulait s'arrêter à Saint-Marc; mais on lui signifia d'en partir, attendu que les habitans n'étaient pas dans les dispositions de souffrir les scènes sanglantes, et les proscriptions exercées au Cap, ainsi que l'établissement d'un club, propre à tout bouleverser: en dernier résultat, on se débarrassa momentanément de ce commissaire jacobin, en lui donnant une somme de 40,000 francs.

Arrivé au Port-au-Prince, Polverel y fut reçu avec enthousiasme. Le départ de M. Ailhaud, laissa à son gouvernement les provinces de l'ouest et du sud. M. de Fezenzac, commandant de cette dernière, fut arrêté au môle, et constitué prisonnier sur une frégate.

Tout le pouvoir avait passé dans les mains des deux commissaires Santhonax

et Polverel ; aussi en usèrent-ils avec latitude , et au Cap, comme au Port-an-Prince et aux Cayes , ils voulurent tout régénérer. On destituait, on incarcérait sans motif. Après avoir déplacé tous les fonctionnaires publics ils établirent des taxes subventionnelles , qui étaient le quart des revenus du propriétaire. La division , à ce sujet, se mit entre les deux commissaires ; mais , après une entrevue qu'ils eurent à Saint-Marc, tout s'arrangea à l'amiable.

Le prétexte de tout ce bouleversement était la révolte des nègres , contre lesquels il fallait prendre des précautions et amasser de l'argent pour payer la troupe. Cependant comme on ne faisait rien de tout cela , le peuple se mit à murmurer : Santhonax qui , malgré son audace , redoutait l'influence et la mobilité de l'opinion , donna l'ordre à M. de Rochambeau d'attaquer les rebelles dans l'est et de les chasser d'Onanamynthe. A cet effet , ce général s'embarqua avec des troupes et des munitions , se rendit au fort Dauphin , se dirigea ensuite sur le camp occupé par Jean François , s'en empara , et y établit un poste qui rouvrit les communications avec la partie Espagnole. On ne poursuivit point les nègres dans les montagnes où il s'étaient enfuis , et M. de Rochambeau revint au Cap.

L'expédition du fort Dauphin ne fit point cesser les troubles. Il y avait trop d'animosité entre les deux partis, pour espérer du repos et de la tranquillité. Les machinations des commissaires civils, l'intolérance des mulâtres, le repos dans lequel on laissait les révoltés, et enfin plusieurs autres causes qu'il serait trop long de déduire, devaient nécessairement amener une catastrophe quelconque. Elle fut accélérée par les prétentions des mulâtres, qui, non contents des concessions qu'on leur avait faites, voulurent des distinctions militaires. La commission civile, dont le but était de tout désorganiser, accueillit sans hésitation ce qu'elle aurait dû repousser avec indignation, et malgré les remontrances des gens sensés, des mulâtres furent promus au rang d'officiers et aux grades supérieurs dans tous les régimens de ligne, sans avoir passé par les grades subalternes. Ces promotions révoltèrent les soldats de tous les régimens, et principalement ceux du régiment du Cap, qui manifestèrent la plus vive indignation qu'on voulût les soumettre à des affranchis dont la plupart avaient été domestiques. Cependant, à l'instigation du commissaire Santhonax, les soldats des autres corps admirèrent pour officiers, dans tous les grades, des hommes de cou-



leur; il n'y eut que le seul régiment du Cap, qui persista dans son refus. On en vint aux voies de fait. Une fusillade s'établit au milieu de la ville entre ce régiment et les mulâtres. Ces derniers, incapables de résister à des troupes de ligne, sortirent en hâte de la ville, et coururent se rallier au poste du haut du Cap dont il s'emparèrent, faisant prisonniers tous les blancs qui s'y trouvaient; résultat qu'on dut prévoir, et qu'on ne prévint pas.

Une grande faute que l'on commit fut de ne pas poursuivre les mulâtres l'épée dans les reins, leur ôter le tems de se reconnaître, et de s'emparer de leurs patrons qu'on aurait de suite embarqués pour la France. Mais ce n'était pas l'intention de Santhonax de mettre un frein à l'insolence de cette caste. Les hommes de couleur furent rappelés. Dans un discours que ce commissaire prononça au champ de Mars, il les félicita sur l'énergie de leur conduite, en leur répétant plusieurs fois que la résistance à l'oppression était le plus saint des devoirs.

Des arrestations et des déportations furent le résultat de la journée du 2 décembre 1792; Santhonax, qui ne cherchait qu'à semer la discorde entre tous les partis, parvint à donner à la commission civile une autorité qui fit tout plier sous



elle, et fit préjuger d'avance les malheurs qui devaient accabler la colonie de Saint-Domingue.

En réfléchissant sur la conduite et la politique des commissaires civils, on ne pouvait se dissimuler qu'ils étaient de connivence avec les hommes de couleur et les nègres révoltés, et qu'ils faisaient servir alternativement les uns et les autres à l'exécution de leurs projets révolutionnaires. Comment avez-vous traité, pourrait-on leur dire, les hommes de couleur, pervertis d'abord par votre machiavélisme, puis tour-à-tour accueillis et opprimés par vous; et les nègres, que vous avez précipités dans tous les excès, ne devraient-ils pas vous adresser ainsi leurs plaintes :

« Vous nous avez rendus barbares et  
 « féroces, vous avez mis dans nos mains  
 « la torche et le poignard; vous nous  
 « avez dit: Incendiez, violez, massacrez,  
 « tel est le vœu de l'assemblée nationale;  
 « soyez sans pitié, sans remords; plongez  
 « le fer dans le sein de vos maîtres; ainsi  
 « le veut l'autorité qui brise vos chaînes.  
 « Réduisez les villes en cendres, faites de  
 « la colonie un vaste désert; à ce prix  
 « seul vous pouvez conserver la liberté qui  
 « vous est rendue, et que vos tyrans  
 « s'obstinent à vous refuser.—Ignorans et

« faibles, comment ne pas croire aux  
 « paroles de ceux qui se présentaient  
 « comme nos bienfaiteurs ? pouvions-nous  
 « soupçonner leurs intentions ? Et cepen-  
 « dant vous nous avez trompés ! La liberté  
 « n'a enfanté ici que des malheurs et des  
 « crimes ; l'infortune nous accable ; la  
 « mort a moissonné la moitié de notre  
 « caste. A la place de maîtres intéressés à  
 « notre conservation, nous n'avons plus  
 « que des despotes impitoyables, qui se  
 « disputent l'honneur de répandre notre  
 « sang. Ainsi ce bien si vanté, qui devait  
 « faire notre bonheur et notre gloire, est  
 « la source empoisonnée de tous les maux  
 « sous lesquels nous gémissons, et la  
 « cause du fléau le plus épouvantable qui  
 « jamais ait désolé l'espèce humaine. »

Cependant, tandis que Santhonax fai-  
 sait faire des dispositions militaires, pour  
 soumettre, selon lui, les brigands du nord,  
 il envoyait le mulâtre Pinchinat à Saint-  
 Marc, pour mettre les nègres en révolte  
 ouverte.

Une expédition à la Grande-Rivière fut  
 résolue ; Santhonax, qui contrecarrait en  
 tout les dispositions les plus urgentes à  
 prendre, fut obligé de céder au vœu géné-  
 ral. Le but de cette expédition était d'ac-  
 culer les esclaves révoltés dans le bassin de  
 la Grande-Rivière. En conséquence, M. de

Nully, lieutenant-colonel du régiment de Rohan-Soubise, et commandant des troupes de l'ouest, les divisa en plusieurs détachemens, qui attaquèrent les postes des rebelles qui s'étendaient de la Marmelade jusqu'à l'extrémité du Limbé. Tous furent enlevés ou mis en fuite.

Le commandant des troupes du cordon de l'est, qui devait attaquer les rebelles de cette partie, au même instant que M. de Nully dirigeait ses attaques contre ceux de l'ouest, soit ignorance, soit perfidie, n'ayant pu parvenir à occuper les hauteurs qui lui avaient été indiquées, rentra au fort Dauphin, vingt-quatre heures après en être sorti.

Le général Laveaux, qui avait sous ses ordres les troupes du Cap, se mit en marche, après avoir partagé son corps en trois détachemens, à la tête desquels il mit des officiers distingués par leur mérite et leur bravoure. Un de ces détachemens pénétra dans la Grande-Rivière, par le côté opposé au fort de la Tannerie, dont, après un combat assez vif, il parvint à s'emparer. Biassou, un des chefs des révoltés, qui le défendait, saisi d'effroi, et craignant de ne pouvoir effectuer sa retraite, abandonna le champ de bataille avec ses soldats. De ce moment ce ne fut plus qu'une déroute. M. de Russy, à la tête de

la cavalerie, pénétra dans la plaine de la Grande-Rivière, et poursuivit les fuyards.

Mais cette expédition, exécutée le 18 janvier 1795, qui eût eu le plus grand succès, si elle eût été mieux concertée, ou si des causes secrètes n'en eussent empêché l'heureux résultat, devint presque inutile. En commettant la faute d'attaquer trop tôt les nègres, on se mit dans l'impossibilité de les entourer et de les circonscire. Ces derniers s'enfuirent dans les montagnes, à l'orient de la Grande-Rivière, et dans celles du Dondon, qui n'étaient point occupées par les blancs. On se rendit maître néanmoins du Dondon, et M. de Nully fit mettre bas les armes à quatre cents nègres, qu'il avait rencontrés dans sa marche.

Tous ces succès, quoiqu'incomplets, auraient été suivis de résultats assez heureux pour la colonie, si Santhonax, par sa conduite et ses arrêtés, ne fût parvenu à les rendre presque nuls.

A la même époque, on vit éclater une insurrection nouvelle dans la plaine du Cul-de-Sac. Le fameux Borel, capitaine-général du Port-au-Prince, marcha à la tête de quinze cents hommes contre les insurgés, et fit arrêter M. de Jumécourt, maire de la Croix-des-Bouquets, et M. Coutard, maréchal-de-camp et ancien gouverneur,



verneur, par *intérim*, qu'il fit conduire dans la prison du Port-au-Prince.

Tout était dans la confusion; on ne s'entendait plus, ou plutôt on ne voulait plus s'entendre. Les prétentions des mulâtres, la révolte des nègres, la haine des commissaires contre les blancs qu'ils aspiraient à dépouiller entièrement de leurs propriétés, n'étaient pas propres à faire cesser les troubles et les divisions dans la colonie.

Polverel et Santhonax se rendirent à Saint-Marc, où ils firent exécuter, à l'exemple de la métropole, toutes les jongleries révolutionnaires, comme *l'hymne des Marseillais* et *Ça ira*, et publièrent des proclamations pour justifier leur armement contre le Port-au-Prince, qu'ils prétendaient avoir méconnu leur caractère, et vouloir en même tems se soustraire à la volonté nationale.

La municipalité du Port-au-Prince, effrayée des préparatifs formidables qu'on faisait contre cette ville, avait beau en demander la cause; on ne lui répondait point; elle avait beau prouver qu'il était aussi absurde qu'inutile d'armer contre une ville soumise; même silence: sa perte était résolue. Sur ces entrefaites, on apprit à Saint-Marc la défaite des mulâtres de Jérémie; cette nouvelle hâta le départ de l'armée



destinée contre le Port-au-Prince, armée qui fut renforcée par tous les brigands, les vagabonds et les esclaves, séduits par les promesses qu'on leur fit du vol et du brigandage, qu'ils pourraient exercer impunément. Cette mesure, qui révolta beaucoup de monde, et surtout les propriétaires mulâtres, détermina Santhonax, malgré lui, à défendre tout enrôlement d'esclaves, qui était, ajouta-t-il, une violation de la loi fondamentale du régime des colonies.

Nous allons maintenant transcrire les fragmens de deux adresses des hommes de couleur de Saint-Marc et de la Croix-des-Bouquets qui parurent alors. Ils sont propres à faire juger quel était l'esprit qui animait cette caste, et quelle était la moralité des personnes qui jetaient parmi les individus qui la composaient, les brandons de la discorde et de la révolte.

« Entourons, disaient les premiers, les  
 « délégués de la république, faisons-leur  
 « un rempart de nos corps; leurs jours  
 « sont menacés. Que nos têtes tombent  
 « mille fois sous les coups de nos ennemis,  
 « plutôt que de laisser avilir un instant les  
 « lois de la république! Que nos ennemis  
 « tremblent en voyant la courageuse ar-  
 « deur que nous allons mettre à attérer et  
 « anéantir cette faction insolente, dont  
 « le foyer se trouve au Port au-Prince!

« Jurons tous de ne point revenir que le  
 « dernier ne soit exterminé ! Et vous ,  
 « citoyens , régénérés comme nous , vous  
 « que ces scélérats criblés de dettes et de  
 « crimes appelaient autrefois petits-blancs ;  
 « vous qu'ils caressent bassement , ne  
 « vous laissez point aller à leurs suggestions  
 « perfides ! Amis , plus de repos , plus de  
 « grâce ; écrasons cette vermine infecte  
 « qui porte la désolation jusque dans nos  
 « mornes les plus reculés ; songeons que les  
 « ennemis extérieurs défendent impérieu-  
 « sement de composer avec les agitateurs  
 « qui sont dans notre sein , et purifions  
 « par la mort cette terre encore fumante  
 « de sang et de crimes. »

« Volons, chers amis, s'écriaient les se-  
 « conds ; volons au siège du Port-au-  
 « Prince; plongeons nos bras ensanglantés,  
 « vengeurs du parjure et de la perfidie, dans  
 « le sein de ces monstres d'Europe; assez et  
 « trop long-tems nous avons servi de jouets  
 « à leurs passions et à leurs manœuvres in-  
 « sidieuses ; assez et trop longtems nous  
 « avons gémi sous un joug de fer. Détrui-  
 « sons nos tyrans; ensevelissons avec eux  
 « jusqu'au moindre vestige de notre igno-  
 « minie : arrachons jusqu'aux racines les  
 « plus profondes cet arbre du préjugé :  
 « engagez les uns, intimidez les autres ; pro-  
 « mettez, menacez ; entraînez dans notre

« marche les citoyens blancs et vertueux ;  
 « mais , surtout , chers amis , union , célé-  
 « rité , courage ! Amenez armes , bagages ,  
 « munitions de guerre et de bouche , et  
 « venez de suite vous rallier sous l'éten-  
 « dard commun. C'est là que nous devons  
 « tous périr ou venger Dieu , la nature ,  
 « la loi , et l'humanité si long-tems outra-  
 « gés dans ces climats d'horreur. »

Ces adresses , qui avaient été dictées par les commissaires , répandirent l'effroi et la terreur dans toute la colonie , mais principalement dans la ville du Port-au-Prince , qui voyant enfin que toute voie de conciliation lui était fermée par les proconsuls , résolut de repousser la force par la force et de s'ensevelir sous ses murs : résolution digne des plus grandes éloges , mais qui ne fut pas soutenue , comme on le verra par la suite.

Cependant les commissaires , embarqués à bord de *l'America* , voulurent diriger eux-mêmes les forces maritimes contre le Port-au-Prince , tandis que les généraux Lasalle et Desfourneaux s'avançaient par terre à la tête de leurs troupes.

La municipalité , à la vue de telles forces dirigées contre la ville , eut beau faire des protestations contre l'attaque qu'on se préparait à faire contre elle , et accuser de violence et de tyrannie les commissai-

res, rien ne fut écouté; et, le 10 avril 1793, ces mêmes commissaires envoyèrent une lettre à la municipalité, par laquelle ils lui enjoignaient de rendre la ville dans vingt-quatre heures. Une pareille proposition souleva tous les esprits, et on se prépara à une vive défense. Mais la force n'est pas toujours à côté de la justice et du bon droit. Le terme des vingt-quatre heures était à peine expiré, que les vaisseaux commencèrent à tirer sur la ville. Deux mille boulets furent lancés sans interruption, et le feu commençant à se manifester dans divers quartiers, la désolation et le découragement s'emparèrent des habitans, qui résolurent alors, pour faire cesser les horreurs d'un siège, de se rendre à discrétion.

Les commissaires, enorgueillis d'une victoire remportée aussi lâchement, ne tardèrent pas à apprendre à la ville par une proclamation, comment ils prétendaient user des droits du vainqueur. Comme l'argent est bon en tout tems, ils commencèrent à frapper les habitans d'une taxe de 400,000 francs. A cette taxe succédèrent le pillage, les vexations, les proscriptions. Cinq cents d'entre les habitans furent arrêtés, et déportés sur les différens bâtimens de l'état. On ne crut nullement nécessaire de les entendre et de les juger. De telles for-



malités ne convenaient point aux commissaires Santhonax et Polverel, dont les sentimens bien connus et la conduite révolutionnaire ne tendaient qu'à mettre tout en combustion. Aussi favorisaient-ils les prétentions sans bornes des mulâtres.

Après avoir commis toutes les exactions possibles au Port-au-Prince, recomposé toutes les autorités, et déporté un grand nombre de ses habitans, les commissaires organisèrent un corps de nègres esclaves, enlevés à leurs maîtres, auxquels ils donnèrent la liberté, et dont ils composèrent une légion dite *de l'égalité*.

A Jacmel, où ils se rendirent ensuite, ces commissaires agirent à peu près comme ils avaient fait au Port-au-Prince.

La Grande-Anse restait à soumettre. Ils envoyèrent Pinchinat et Rigaud à Jérémie, à la tête de près de neuf cents hommes, pour réduire les quatre paroisses prétendues rebelles, avec des pouvoirs très-étendus. Le conseil général de la Grande-Anse, qui avait le plus grand intérêt à prévenir l'orage qui était prêt à fondre sur elle, envoya une députation au camp des mulâtres, pour leur faire des propositions, et en venir à un accommodement. Le mulâtre Pinchinat rejeta avec insolence les conditions raisonnables des députés, en leur faisant en-



tendre que le jour de la vengeance était arrivé. « On ne veut pas de conditions, rap-  
 « portèrent à leur tour les députés au  
 « conseil assemblé, il faut vous soumettre  
 « promptement à la discrétion de vos bar-  
 « bares ennemis. »

Après une telle réponse, il n'y avait plus à balancer; et les blancs, justement indignés des prétentions audacieuses de ces mulâtres, et ne consultant plus que leur désespoir, résolurent de s'ensevelir sous les débris de leurs habitations. Les femmes même, partageant un dévouement si sublime, sortirent de la ville, et allèrent se réfugier dans un camp établi sur une hauteur inaccessible. Tout le monde prit les armes, tous les esclaves furent enrôlés comme soldats, et le fameux serment de vaincre ou de mourir fut prononcé avec un enthousiasme qui devait être suivi et couronné par le succès. Les deux petites armées furent bientôt en présence. Les blancs fondirent avec impétuosité sur les mulâtres, et après un combat qui ne fut pas un instant douteux, ils les taillèrent en pièces. L'insolent Pinchinat, harcelé de toutes parts, après avoir perdu quatre ou cinq cents des siens, fut obligé de prendre honteusement la fuite.

Cette déroute des mulâtres dérangerait un peu les projets des commissaires San-

thonax et Polverel, mais ne les rebuta point. Malgré la soif de la vengeance qui les dévorait, ils se virent forcés de remettre à d'autres tems les mesures propres à soumettre les habitans de la Grande-Anse. Ce qui ne les empêcha pas, avant de quitter le Port-au-Prince, de publier des proclamations et des réglemens relatifs aux nègres, rédigés en patois nègre, dans lesquels ils apprenaient à la classe des noirs que l'insurrection était le plus saint des devoirs.

Sur ces entrefaites, arriva à Saint-Domingue M. Galbaud, nommé gouverneur général de l'île. Quant aux commissaires, ils retournèrent au Cap.

Deux jours après son arrivée, le gouverneur général fit une proclamation, dans le genre de celles que faisait la Convention nationale, et dans laquelle, en vertu des sublimes lois du républicanisme, on s'appait les véritables fondemens de la société, tout en prêchant l'égalité et la fraternité.

M. Galbaud sur qui les colons avaient fondé quelque espoir, pour faire cesser le désordre des finances et rétablir la tranquillité, se montra au-dessous de sa place, par son incapacité dans toutes les branches de l'administration. A l'époque où ce gouverneur général arriva à Saint-

Domingue, malgré la taxe subventionnelle établie par les commissaires déprédateurs, la colonie sans argent manquait absolument de tout.

Ce gouverneur général avait bien apporté avec lui une somme de 1,800,000 francs; mais il prétendait qu'on ne devait y toucher qu'à la dernière extrémité, attendu que c'était le dernier sacrifice que la métropole pouvait faire pour sa colonie; en conséquence, on crut devoir chercher d'autres ressources, et employer de nouveaux moyens; et M. Galbaud, à la suite d'une proclamation dans laquelle il exposait les besoins de l'île, convoqua au Cap, le 18 mai 1793, une assemblée extraordinaire, à laquelle furent appelés la municipalité, les membres de la chambre de commerce de la ville, le commandant de la station, un grand nombre d'officiers de la marine et plusieurs capitaines marchands.

Dans cette assemblée, le gouverneur, après avoir fait le tableau du dénuement où se trouvaient toutes les parties matérielles de l'administration, annonça qu'il ne doutait pas que les républicains ne s'imposassent des sacrifices pour venir au secours de la chose publique.

M. Galbaud, qui probablement ne se sentait pas propre à entrer dans des détails

qui lui étaient peut-être étrangers, chargea le commissaire-ordonnateur Masse, qui était venu de France avec lui, de les exposer à l'assemblée: celui-ci proposa donc pour remplir les vues du général, « qu'une visite  
 « générale, faite par une commission *ad*  
 « *hoc* eût lieu à l'effet de connaître les  
 « quantités d'objets de subsistance et  
 « autres, nécessaires au service de l'admi-  
 « nistration, existantes dans la ville du  
 « Cap, d'après l'état signé par elle, visé par  
 « la municipalité, présenté à la commis-  
 « sion intermédiaire et approuvé par le gé-  
 « néral; qu'en outre il fût convoqué une  
 « assemblée composée des capitaines et des  
 « chefs des maisons de commerce, la-  
 « quelle réunie à l'assemblée délibérante ce  
 « jour, fixerait le prix d'estimation com-  
 « merciale des objets qui auraient été livrés  
 « au magasin général, et dont le paiement  
 « devait se faire en traites sur la trésorerie  
 « nationale. »

Cet ordonnateur, qui était à la hauteur des circonstances, pérorait beaucoup dans cette assemblée, et ne dissimulant point ses sentimens républicains, termina son discours par cette phrase remarquable:

« Dans un tems de révolution, on n'a  
 « plus le choix des moyens, et on aurait  
 « tort de se montrer trop scrupuleux: le



« soin le plus essentiel est de l'argent; cette  
« nécessité justifie tout (1). »

Cependant, les Anglais qui tenaient alors la mer, faisaient le plus grand tort au commerce. On se plaignait hautement que les commissaires Santhonax et Polverel ne prenaient aucun moyen pour s'opposer aux pirateries des corsaires de cette nation. Ceux-ci sommèrent M. de Cambis, commandant de la station française, de se mettre en mer, pour protéger le commerce de l'île. Celui-ci leur répondit que les vaisseaux de la république, dénués d'agrès et de matelots, se trouvaient condamnés à rester en rade. Mettez-moi, ajoutait-il, en état de tenir la mer; autorisez-moi à compléter mon équipage, et bientôt je ne serai plus dans le port.

On voit que la division existante entre le commandant de la station, les commissaires civils, et le gouverneur général, ne pouvait contribuer qu'à accélérer la perte de la colonie. Les habitans du Cap, réduits à opter entre le despotisme des commissaires civils et celui du gouverneur, préfè-

(1) Véritable langage d'un commissaire-ordonnateur, qui sait pertinemment que l'argent est le nerf des affaires, qu'il fait presque toujours à son avantage, au détriment de la chose publique.



rèrent le premier : aussi vit-on bientôt revenir au Cap Santhonax et Polyverel. Leur entrée dans cette ville fut une espèce de triomphe pour eux et pour les mulâtres ; la proclamation suivante manifesta leurs intentions :

« C'est pour vous , citoyens régénérés ,  
 « que la République nous a envoyés à  
 « Saint-Domingue ; c'est pour que vous  
 « jouissiez enfin des droits que vous tenez  
 « de la nature , et dont la Convention a ,  
 « la première, déroulé la charte aux yeux  
 « du monde , qu'elle nous a investis de  
 « sa toute-puissance. Nous serons dignes  
 « de sa confiance ; nous remplirons , en  
 « dépit de tous les malveillans , et malgré  
 « les obstacles que tant d'intérêts divers  
 « nous opposent, la mission honorable  
 « dont elle nous a chargés ; vous pouvez  
 « compter sur notre fermeté et notre  
 « dévouement. Ils seront appuyés partou-  
 « tes les forces de la République ; elle veut  
 « la liberté et l'égalité entre tous les hom-  
 « mes. Sans ces deux biens , il n'est point  
 « de bonheur sur la terre. Cette doctrine  
 « est devenue l'évangile de la France, elle  
 « sera celui du monde entier. Il faut que  
 « toutes les monarchies aillent s'englou-  
 « tir dans le torrent de la démocratie  
 « universelle. Une politique nouvelle va  
 « présider au sort des nations. La philo-  
 « sophie

« sophie qui l'a créée ne sera plus une  
 « science stérile, une spéculation impuis-  
 « sante. Lycurgue, Solon, Numa, n'ont  
 « été que des ignorans, des fourbes ou  
 « des visionnaires; Charlemagne, Char-  
 « les V, Louis IX, Henri IV, Louis XIV,  
 « que des despotes dont la mémoire et  
 « les lois doivent être en horreur. Ils  
 « voulaient régner par les préjugés; ils  
 « prétendaient que le corps politique  
 « devait reposer sur la propriété; périsse  
 « ce système! La liberté la plus illimitée,  
 « l'égalité la plus rigoureuse, voilà le  
 « véritable patrimoine, les seules richesses  
 « de l'homme! Non, quoiqu'en disent  
 « tous ses détracteurs, il n'est pas né pour  
 « vivre dans une stupidité profonde. Ce  
 « qui le distingue des brutes, ce sont ses  
 « passions. Réveillons leur activité, bri-  
 « sons le frein de nos lois barbares qui le  
 « compriment, et que, rendu à lui-même,  
 « dégagé de ses vieilles idées, guéri de  
 « toutes les superstitions, maître unique  
 « de ses volontés, digne enfin de la na-  
 « ture qui le créa indépendant et libre, il  
 « jouisse de la plénitude des droits que  
 « peut comporter son être.

« Et vous, classe jadis humiliée sous le  
 « nom de petits blancs, vous qui, comme  
 « les autres citoyens, avez des droits  
 « imprescriptibles à réclamer; vous qui,  
*St.-Domingue,* E

« non moins avilis et méprisés qu'eux par  
 « les superbes planteurs, devez trouver  
 « dans votre réunion la force de venger  
 « des injures communes, connaissez vos  
 « véritables intérêts. Vous n'avez qu'à le  
 « vouloir, et vous sortirez de l'état d'oppro-  
 « bre dans lequel vous retient impitoyable-  
 « ment cette caste orgueilleuse. Oui, mes  
 « amis, désirez d'être riches, et vous le  
 « deviendrez ; osez vouloir être puissans,  
 « et bientôt vous commanderez à ceux-là  
 « même qui, par leur despotisme, ont  
 « mérité la haine et la vengeance du peu-  
 « ple dont ils ont dédaigné la reconnais-  
 « sance et méconnu la souveraineté. »

On peut aisément s'imaginer l'impression que devaient faire sur les mulâtres et les nègres de pareils discours, et la consternation qui dut se répandre parmi les personnes qui ne voulaient que l'ordre et la tranquillité. Un des articles du *Moniteur* qui s'imprimait au Cap, et qui était sous l'influence des commissaires, publia que le jour d'une grande révolution était près d'arriver : « En vain, ajoutait-il, les roya-  
 « listes se flattent d'un changement, et  
 « soupirent après l'apparition d'un pavil-  
 « lon étranger ; qu'ils sachent que le pre-  
 « mier coup de canon tiré sur le territoire  
 « de Saint-Domingue, retentira dans tout  
 « le golfe du Mexique, et sera le signal

« de la perte des Antilles pour l'Europe. »

A cette époque, l'adjutant général Galbaud, frère du gouverneur général, s'était permis quelques propos contre les commissaires. Ces derniers n'y furent pas insensibles, mais ils dissimulèrent pour le moment leur ressentiment, se promettant bien de s'en venger à la première occasion favorable. Mais il était important pour les commissaires, avant tout, d'arracher cet adjutant des camps et postes qu'il commandait, et de l'attirer au Cap où il ne leur serait pas difficile de le calomnier, et de le livrer à la merci de ses ennemis.

Le frère du gouverneur général avait la confiance de tous les militaires, parce qu'ils avaient reconnu en lui des talens, de la fermeté et du courage, et surtout une opposition bien déterminée aux opinions et aux actes des commissaires. Le gouverneur général avoit commis beaucoup de sottises, son frère pouvait les réparer, mais on ne lui en laissa pas le tems.

Un événement inattendu prouva que les commissaires, beaucoup plus adroits ou plus audacieux que leurs adversaires, savaient agir quand ces derniers perdaient le tems à délibérer. On apprit au Cap que la commission civile avait fait arrêter et conduire aux prisons de Saint-Marc M. Duquesne, ancien officier de la ma-



rine, et propriétaire aux Gonaïves, où il commandait un corps de volontaires.

Le motif de son arrestation, allégué par les commissaires, était d'avoir fait fusiller, de sa propre autorité, quatre brigands, pris les armes à la main, au lieu de les envoyer pour être jugés, devant un tribunal spécial institué depuis quelques jours par Santhonax.

Cet abus d'autorité révolta tous les officiers, l'adjudant général Galbaud, et surtout la paroisse des Gonaïves dont les gardes nationaux indignés voulaient se transporter à Saint-Marc, pour enfoncer les prisons, délivrer leur capitaine et le soustraire au tribunal qui devait le juger.

Une démarche aussi violente pouvait entraîner des conséquences dangereuses; on préféra envoyer un député au Cap, pour sonder les dispositions du gouverneur général, à l'instant où les circonstances présentaient quelques chances favorables, pour entraver les dispositions hostiles des commissaires. Ce député eut une conférence avec l'adjudant général Galbaud, dans laquelle, après avoir fait un tableau véridique du despotisme des commissaires, et de leurs procédés aussi injustes que criminels envers les principaux officiers militaires de Saint-Domingue, il se résuma ainsi :

« Voilà le fruit de la faiblesse ! Le système  
 « de la modération a perdu tous les géné-  
 « raux. Vous êtes perdus, vous et votre  
 « frère, si vous suivez leurs traces. En vain  
 « vous soumettriez-vous à devenir l'ins-  
 « trument des barbares desseins de nos  
 « communs ennemis ; vous ne leur ins-  
 « pirerez aucune confiance. Le seul moyen  
 « d'éviter votre ruine, qu'ils ont déjà ju-  
 « rée, c'est de vous rendre forts et redou-  
 « tables. Vous trouveriez cet avantage aux  
 « Gonaïves : les troupes, les habitans,  
 « leur fortune, tout est à vos ordres, on  
 « n'attend que vous. Venez, par votre  
 « présence, sauver l'innocence et la va-  
 « leur opprimées dans la personne de  
 « M. Duquesne ; faites cesser le scandale  
 « de voir deux misérables ergoteurs en  
 « imposer à tous les généraux ; vengez la  
 « morale, la probité, la justice, auda-  
 « cieusement foulées aux pieds par deux  
 « scélérats dignes des derniers supplices.  
 « Délivrez enfin la colonie gémissante sous  
 « le plus honteux esclavage, et dont  
 « vous et M. le général êtes la dernière  
 « espérance. »

L'adjutant général, sans s'expliquer po-  
 sitivement, donna à entendre au député,  
 qu'il serait urgent, avant de faire aucune  
 tentative, de connaître l'opinion politique  
 des habitans de la paroisse des Gonaïves :

« Elle n'est pas douteuse, lui répliqua  
 « ce dernier, nous sommes tous royalistes  
 « et par conséquent gens d'honneur (1),  
 « au défaut du succès, il nous reste une  
 « ressource ; les Espagnols nous donne-  
 « ront asile, nous en avons l'assurance. »

M. Galbaud, attaché au nouvel ordre de choses, ou par principe, ou par intérêt, fut surpris de cette proposition, et après un moment de réflexion, il s'établit entre le député et M. Galbaud le dialogue suivant :

« *M. Galbaud.* J'ai été retenu quel-  
 « ques instans par la différence de nos  
 « opinions ; mais, tout bien considéré,  
 « cet obstacle n'est pas invincible ; on n'est  
 « pas toujours d'accord quand on veut le  
 « bien. Néanmoins, je dois vous déclarer  
 « ici que l'intervention des Espagnols est  
 « une chose à laquelle il ne faut plus pen-  
 « ser.

« *Le Député.* Et pourquoi se priver  
 « d'un appui aussi utile ?

« *M. Galbaud.* Nous avons sur cette  
 « puissance des desseins incompatibles

(1) *Royaliste et homme d'honneur* : ces deux mots ne sont pas synonymes ; la révolution française nous a appris ce qu'on devait penser de ces *royalistes, hommes d'honneur* !

« avec ceux que vous proposez ; elle doit  
 « être la première punie de la coalition  
 « formée contre la France.

« *Le Député.* Comment ?

« *M. Galbaud.* En s'emparant de son  
 « territoire.

« *Le Député.* Vous attendez donc de  
 « grandes forces ; car une guerre nouvelle  
 « avec les Espagnols, lorsque nous ne  
 « sommes pas en état de résister aux esclaves,  
 « me paraît une folie aussi absurde  
 « que dangereuse.

« *M. Galbaud.* Pas aussi absurde que  
 « vous le pensez ; est-il impossible de  
 « réunir tous les nègres révoltés, en les  
 « rendant libres, d'en faire une armée  
 « formidable, appelée à la conquête de  
 « l'île entière et à de plus hautes destinées ?

« *Le Député.* J'ai bien entendu parler  
 « vaguement d'une entreprise à peu près  
 « pareille, mais je n'ai pu croire qu'on  
 « désirât sérieusement la mettre à exécution.  
 « Je ne me serais pas douté que vous,  
 « colon, voulussiez concourir à un plan  
 « formé par les commissaires, et qui sans  
 « rien changer au cours des événemens  
 « d'Europe, vous ferait exécuter de la  
 « colonie dont vous auriez causé la perte.

« *M. Galbaud.* Vous vous abusez ; les  
 « commissaires ne sont pas les auteurs du  
 « projet ; je ne me conforme point à leurs



« vues que j'ignore , mais j'obéis à des  
« ordres supérieurs.

« *Le Député.* D'où partent-ils ?

« *M. Galbaud.* De France , du conseil  
« exécutif lui-même ; la résolution a été  
« irrévocablement prise par lui , et il faut  
« à tout prix que sa volonté s'accomplisse. »

Le député, d'après cet entretien , jugea avec raison que tous les efforts des colons pour parvenir à un résultat avantageux , seraient inutiles ; ce qui fut confirmé le lendemain par l'arrestation de M. Galbaud , d'après un ordre des commissaires qui le constitua prisonnier sur la flûte *la Normande*. Le gouverneur général réclama vivement l'élargissement de son frère , ou qu'il fût traduit devant une cour martiale pour être jugé. Ses réclamations furent inutiles, on ne l'écouta point, et lui-même quelques jours après fut destitué de sa place et constitué prisonnier sur le même bâtiment. Le député des Gonaïves ne fut pas plus heureux , car il fut aussi arrêté et conduit en prison.

L'arrestation de MM. Galbaud produisit une grande sensation et même de l'effervescence au Cap , et tout semblait annoncer une crise prochaine, que personne, soit par crainte, soit par inertie, ne cherchait à détourner. Le danger cependant était pressant. Une foule de mulâtres accourus de

tous les points de la colonie, servaient de cortège aux commissaires. Ces hommes, protégés par le pouvoir des dictateurs Santhonax et Polverel, ne mettaient plus de bornes à leurs prétentions; elles furent poussées à un tel point, qu'on fut obligé d'employer la force pour les réprimer. Des querelles assez vives eurent lieu aussi entre les marins et les mulâtres, et du sang fut répandu; la fermentation gagna tous les bâtimens de la rade.

MM. Galbaud, cruellement vexés par les commissaires, et brûlant de se venger, se hâtèrent de profiter des circonstances pour exciter le ressentiment des marins contre Santhonax et Polverel. Ce qui leur fut d'autant plus facile que la rade était remplie de proscrits et de mécontents. Une insurrection parut être le seul moyen à employer pour sortir d'une état de choses qui devenait de jour en jour plus alarmant. D'ailleurs on savait pertinemment que la résolution avait été prise par les commissaires de détruire la ville et la colonie, et pour préluder à l'exécution de leurs projets, ils avaient commencé, par une proclamation, à demander aux négocians une somme de 600,000 fr. pour les pressans besoins du gouvernement, et pour laquelle ils devaient être solidaires les uns des autres.

On n'est jamais bien reçu à demander

de l'argent à des personnes qui n'ont pas envie d'en donner ; aussi la demande des commissaires produisit une telle impression , et une si vive inquiétude sur l'esprit des colons , qu'ils se demandaient avec effroi quel serait le terme de tant de cupidité et de tant de vexations.

Ce qui devait accélérer une insurrection réclamée pour ainsi dire par tous les partis, et surtout par les commissaires , furent le mépris, par ces derniers, des usages les plus respectés , et la violation des lois les plus essentielles et les plus sacrées pour la stabilité et la tranquillité d'un gouvernement quelconque ; mais ce qui acheva, pour ainsi dire, d'exaspérer les esprits, fut le bruit généralement répandu que l'on déporterait indistinctement tous les blancs. Les mulâtres, en outre, dont les commissaires favorisaient hautement les prétentions ambitieuses , se préparaient à devenir propriétaires exclusifs.

D'un autre côté, les capitaines marchands retenus en rade par l'ordre des commissaires, et justement indignés d'un retard qui exposait le convoi à devenir la proie des Anglais, cédèrent aux insinuations du gouverneur général, à qui ils promirent l'appui de leurs équipages.

D'après l'impulsion donnée à tous les esprits, on devait s'attendre à des désor-

dres. Tous les jours il y avait des provocations entre les marins et les mulâtres. Un matelot ne pouvait descendre à terre sans être insulté. Des rixes violentes et même des combats eurent lieu sur le rivage. Des plaintes graves furent portées aux commissaires contre les mulâtres ; mais comme ce n'était pas l'intérêt des proconsuls de Saint-Domingue de réprimer les attaques offensives des hommes de couleur , toutes les dispositions qu'ils prirent , furent de défendre à tous les marins de descendre à terre après sept heures du soir.

On doit présumer facilement qu'une pareille consigne révolta les principaux officiers de la marine. Irrités de se voir sacrifiés à des mulâtres , ils envoyèrent une députation d'officiers des différens vaisseaux à la commission civile , pour connaître la cause d'une pareille consigne. Les commissaires , qui étaient en ce moment occupés à organiser une fête patriotique , ne voulurent point recevoir la députation. Les états-majors de la rade en envoyèrent une seconde , persuadés que les commissaires n'oseraient refuser de la recevoir , et par suite que la consigne serait levée. Cette seconde députation ne fut pas plus heureuse que la première , et revint sans avoir rien obtenu.



Le lendemain les équipages des bâtimens en rade reçurent l'ordre d'arrêter et de livrer les contre-amiraux. Cet ordre, aussi impolitique que despotique de la part des commissaires, révolta tous les marins, qui se refusèrent à l'exécuter. L'indignation était à son comble, et sans plus balancer, une troisième députation se rendit auprès des commissaires, escortée de plus de cent marins, bien déterminés à enlever dans l'instant même Santhonax et Polverel, s'ils s'obstinaient à refuser la levée de la consigne.

Ces derniers eurent peur; voyant qu'ils avaient pris une fausse mesure, ils voulurent l'excuser, en avouant qu'ils avaient été trompés par de faux rapports et des soupçons injustes contre les états-majors des vaisseaux; et qu'ils s'efforceraient de faire oublier les uns et les autres par des témoignages d'estime et de confiance; « on doit, ajoutèrent-ils avec une profonde hypocrisie, croire d'autant plus à notre sincérité, que, d'après les lumières récemment acquises, nous n'avons pas attendu l'arrivée de la députation pour lever une consigne dont le civisme éprouvé des officiers de la marine avait eu raison de s'indigner.

Cependant la conjuration tramée par les marins dans la rade, se suivait tou-

jours avec chaleur. Les contre-amiraux payés pour ne pas s'en rapporter à la bonne foi et aux protestations de Santho-nax et Polverel, et révoltés de l'audace sans cesse croissante des mulâtres, étaient bien résolus à en venir à un coup de main, pour mettre fin à une lutte depuis long-tems prolongée entre eux et les commis-saires.

Un événement imprévu hâta le moment de l'insurrection. Un matelot attendait à la cale la chaloupe de son bord; attaqué par trois mulâtres, il se défendait courageusement. Mais que peut le courage contre le nombre et la force des assaillans? Prêt à être assommé par ces misérables, il alla se réfugier dans la boutique d'un tailleur; ceux-ci l'y poursuivirent, et se mirent en devoir de l'en arracher. Le tailleur témoin et indigné d'un pareil acharnement, prit la défense du matelot. Les mulâtres, sans avoir égard à ses prières, et toujours plus forcenés, s'apprêtèrent à forcer l'entrée de sa maison. Celui-ci crut devoir opposer de la résistance, il prit son fusil, croyant leur en imposer. Les mulâtres abandonnèrent alors le matelot, pour se jeter sur son défenseur, qu'ils désarmèrent facilement, son fusil n'étant pas chargé; et non contents de l'injurier, ils lui portèrent plusieurs coups de sabre,

dont les blessures l'obligèrent à aller à l'hôpital, où il resta deux ou trois mois.

Cet attentat, dont on ne poursuivit point la punition, fut le signal de l'insurrection. La fureur des matelots était à son comble; et les murmures du peuple se firent entendre de toutes parts.

Le général Galbaud, instruit de tout ce qui se passait au Cap, et témoin de la fermentation qui agitait les marins dans la rade, après un entretien avec le commandant des forces de mer, crut que le moment était arrivé de commencer les hostilités. En conséquence, il publia une proclamation, dans laquelle il exposait les motifs qui le déterminaient à résister aux commissaires, et à reprendre une autorité dont ces derniers l'avaient dépouillé injustement.

Bientôt on le vit arriver à bord du *Jupiter*, avec son frère, suivi de quelques soldats. Son premier soin fut de haranguer les matelots de tous les bâtimens de guerre et de commerce qui étaient en ce moment rassemblés sur ce vaisseau, et d'énumérer les griefs qu'il avait contre les commissaires, et de manifester ensuite la résolution de se venger d'eux.

L'adjudant général Galbaud prit ensuite la parole, et dans un discours travaillé avec art, il récapitula les crimes des com-

missaires , en invitant les équipages à seconder leur entreprise , qui tendait avec le concours des blancs , à les soustraire tous au joug dont on voulait les accabler ; puis il s'écria :

« Vous le devez d'autant plus que la  
 « France vous a confié le soin de défendre  
 « sa colonie la plus importante. Non,  
 « vous ne tromperez pas son espoir ; l'hon-  
 « neur du nom français ne sera pas flétri  
 « par vous. Je ne parle pas de vos injures  
 « personnelles. Si le despotisme de nos  
 « communs ennemis s'était borné à des  
 « outrages qui vous fussent particuliers ,  
 « je vous engagerais à faire au public le  
 « sacrifice de votre ressentiment. Mais ce  
 « n'est pas vous seuls qu'ils oppriment ;  
 « leur tyrannie pèse également sur tous  
 « les colons. Ils tendent à l'entière sub-  
 « version de cette île malheureuse. Mon-  
 « trez-vous donc les défenseurs d'un pays  
 « que deux monstres cherchent à détruire,  
 « et soyez sûrs que vous trouverez autant  
 « de personnes qui applaudiront ou con-  
 « courront au succès de vos efforts , qu'il  
 « y a de blancs en France et dans la co-  
 « lonie. »

Ce discours fit la plus vive impression sur les marins et les matelots des divers bâtimens , qui , comme nous l'avons déjà dit , étaient rassemblés sur le vaisseau



amiral. Ceux-ci de retour dans leurs navires respectifs , rapportèrent ce qu'ils avaient vu et entendu. De cet instant , les équipages de tous les bâtimens en rade , suivirent l'exemple de celui du *Jupiter* ; les commandans de tous les navires ayant été mis en arrêt dans leurs chambres, M. Galbaud commanda seul en rade.

Ce général ayant convoqué une assemblée des capitaines des bâtimens marchands , leur tint ce discours :

« Je ne vous retracerai point ici tous les  
 « attentats des commissaires contre la co-  
 « lonie et surtout contre les marins , vous  
 « les connaissez aussi bien que moi-même.  
 « Le moment est arrivé de nous affranchir  
 « du joug de ces despotes , accourus de la  
 « métropole pour ravager St.-Domingue ;  
 « ils ont juré notre perte , c'est à nous à  
 « la prévenir ; le moindre retard prolongerait le danger : vous êtes tous intéressés à faire cesser un ordre de choses qui compromet votre sûreté et celle de la colonie : j'ai donc lieu d'espérer que vous me seconderez dans une entreprise aussi juste qu'indispensable, par vos avis et par votre assistance : la résistance à l'oppression est le plus saint des devoirs. »

Cette harangue produisit l'effet qu'on devait alors en attendre. Tous les capitaines offrirent au général leurs équipages pour une entreprise dont le succès devait as-

sûrer le bien et les intérêts de tous. Un des capitaines prit ensuite la parole, et s'exprima ainsi :

« Assez et trop long-tems nous avons  
 « gémi sous le despotisme des commis-  
 « saires ; le jour qui doit éclairer notre  
 « affranchissement est enfin arrivé ; et  
 « comme l'a très-bien dit le général ,  
 « nous n'avons plus à consulter que notre  
 « courage , pour nous délivrer de la tyran-  
 « nie de proconsuls barbares , et qui n'ont  
 « de l'homme que la figure. On va nous  
 « traiter de rebelles ; mais où il y a oppres-  
 « sion , il n'y a point de rebellion ; et la  
 « vengeance doit enfin atteindre ceux qui  
 « ont violé les droits les plus sacrés de  
 « l'humanité. »

D'après l'exaspération des esprits , tout sembla favoriser l'entreprise du général Galbaud. On ignorait absolument au Cap ce qui se passait dans la rade , les communications ayant été interrompues depuis deux jours entre la terre et la mer.

Que faisaient pendant ce temps les commissaires ? Ils parurent ignorer la conjuration qui s'était tramée dans la rade , persuadés qu'elle ne pouvait tourner qu'à la perte des conjurés.

Cependant , le 20 juin 1793 (1), tous les

---

(1) Tous les détails qui suivent, sont extraits du *Moniteur de Saint-Domingue*, année 1793.

bâtimens marchands ayant reçu l'ordre de se retirer au fond de la baie, on vit s'avancer les vaisseaux *le Jupiter* et *l'Éole* qui s'embossèrent devant le Cap. A la vue de ces deux vaisseaux prêts à foudroyer la ville, et d'une foule d'embarcations chargées de soldats et de matelots armés, l'effroi et la consternation se répandirent dans toute la ville. Ils redoublèrent, lorsqu'à trois heures après midi le général Galbaud fit tirer un coup de canon, et hisser un pavillon bleu, signal convenu du départ des troupes; lui-même s'embarqua dans une chaloupe; son frère le suivit dans un grand canot. Une multitude d'autres embarcations parties en même tems de tous les bâtimens, allèrent aux différentes cales qu'on leur avait indiquées. . . . M. Galbaud descendit sans obstacle aux cris mille fois répétés de vive la nation, et marcha aussitôt vers la maison du gouvernement. Pendant qu'il s'avancait par les rues du Conseil et de Sainte-Marie, une colonne commandée par un officier de marine montait par celle Notre-Dame.

D'un autre côté, l'adjudant général Galbaud se porta vers le champ de Mars, où ayant trouvé les mulâtres, il les attaqua et les mit en fuite: mais il paya cher ce succès; car, ayant donné dans un piège dressé par la trahison, et qu'il aurait pu éviter, il fut desarmé et conduit au gouvernement,

d'où les commissaires le firent traîner chargé de chaînes au Haut-Cap.

Pendant que ces événemens avaient lieu au champ de Mars , la colonne conduite par le général Galbaud , parvenue à la place Monstarcher, aperçut les volontaires qu'elle prit pour des ennemis. Ceux-ci fusillés d'un côté par les mulâtres postés au coin du couvent des religieuses et dans le jardin du gouvernement , et de l'autre par la colonne du général Galbaud, furent obligés de céder le terrain à la colonne de M. de Beaumont, officier de marine. Celui-ci força la grille du jardin , et dispersa les mulâtres ; parvenu à la seconde grille , il en allait franchir le seuil , lorsqu'il fut atteint d'une balle qui lui fracassa le genou, au moment où il allait se rendre maître des commissaires ; ceux-ci se crurent un moment perdus sans retour , et Polverel parlait déjà de fuir ou de se rendre ; mais Santhonax, plus ferme et plus résolu, jugea que les choses n'étaient pas aussi désespérées que le croyait son collègue , et que cette multitude indisciplinée se disperserait d'elle-même , si on résistait à son premier choc. Ce qui confirma qu'il ne s'était point trompé dans ses conjectures , c'est que la colonne de M. de Beaumont, privée de son chef, se mit aussitôt en retraite. Les matelots regagnèrent en cou-



rant le bord de la mer. Les volontaires, qui s'étaient portés au champ de Mars pour soutenir l'adjudant général Galbaud, dont ils ignoraient la défaite et l'arrestation, se voyant fusillés par les mulâtres embusqués dans les maisons voisines, ayant perdu leur chef et trois des leurs, crurent devoir faire une prompte retraite, et de retourner au bas de la ville, pour s'instruire des événemens, et recevoir des ordres; ayant trouvé le général Galbaud à l'arsenal dont il s'était emparé, ils se rallièrent à sa colonne. Ce général, maître de l'arsenal, ayant à sa disposition l'artillerie, les munitions, les vivres, et conservant ses communications avec la rade, était dans une position très-favorable; mais naturellement inepte, il ne sut pas profiter des avantages du moment. Les commissaires, plus habiles que lui, résolurent de frapper enfin un coup décisif. Dans un conseil qu'ils tinrent, il fut arrêté qu'on opposerait les noirs aux blancs, en enrôlant tous les esclaves de bonne volonté; ceux même des prisons furent armés dans la nuit, et on leur fit jurer de défendre les commissaires contre les aristocrates, pour prix de la liberté qui leur fut accordée à l'instant. Ce qui contribua le plus aux succès qu'obtinent Santhonax et Polverel, fut l'apathie des habitans du Cap.

Quoi qu'il en soit, les deux partis se préparèrent à en venir une seconde fois aux mains ; le général, après avoir rallié ses troupes, et fait ses dispositions militaires tant bien que mal, se mit en marche, et s'avança dans la ville. Quoiqu'à la tête de forces imposantes, il commença à éprouver de grandes résistances : chaque rue, chaque carrefour devint le théâtre d'un combat ; de toutes les maisons partait une fusillade non interrompue qu'il fallait faire taire ; ce qui gênait tous ses mouvemens, et arrêtait l'impétuosité de ses troupes. Néanmoins, ayant poussé jusqu'à la place d'armes, le général Galbaud fut attaqué vivement par les mulâtres et les troupes de ligne, qui s'étaient alors rangées du côté des commissaires. Au premier choc les matelots se débandèrent, et sourds à la voix de leur chefs qu'ils abandonnèrent lâchement, on les vit courir aux magasins qui furent livrés au plus affreux pillage. Les soldats de la marine suivirent l'exemple des matelots ; le reste de la colonne du général Galbaud, ne se voyant plus secondée par ces derniers, se replia en désordre sur l'arsenal, après avoir perdu un grand nombre d'hommes.

Tout n'était pas encor désespéré, si le général eût su conserver son sang-froid. Mais soit lâcheté, soit terreur panique,

il prit lui-même la fuite, et courut vers la cale, en criant que tout était perdu sans ressource; et bientôt abandonnant sa petite armée, il gagna avec la plus grande précipitation le rivage.

Dans la situation déplorable où se trouvait la ville, il n'était guères possible d'arrêter le mal. Néanmoins, plusieurs colons, s'imaginant qu'il y avait encore du remède, voulurent, malgré l'absence du général, faire de nouvelles tentatives pour se rendre maîtres de la ville: efforts impuissans! La confusion régnait partout, et l'ardeur seule du pillage animait les soldats et les matelots qui, chargés de butin, ne parlaient que de retourner à bord.

Tout devait faire présumer que le général Galbaud reviendrait à terre, ne fut-ce que pour ordonner et diriger une retraite devenue indispensable. On se trompa; vainement lui représenta-t-on que les blancs étaient repoussés partout; il fut sourd à toutes les représentations; on lui démontra la nécessité de faire une troisième tentative; il persista à rester à bord, sans s'inquiéter des malheurs qui allaient fondre sur la ville du Cap. Tout ce qu'on put obtenir de lui, ce fut de le décider à revenir sur le *Jupiter*; là il se mit à haranguer l'équipage et à lui débiter toutes les sottises révolu-

tionnaires accoutumées, comme il l'avait fait précédemment.

Tout autre homme, dans la situation critique où était réduite la ville du Cap, eût pris des mesures énergiques propres à faire cesser les désastres affreux dont elle était menacée; il se contenta d'ordonner des renforts pour le poste de l'arsenal.

Tandis que l'on se contentait de haranguer et de délibérer, les commissaires faisaient donner l'ordre aux noirs d'incendier la ville et de massacrer tous les blancs sans distinction d'âge et de sexe: c'est le vœu, disaient-ils, de la France et de ses délégués. Cet ordre n'eut pas besoin d'être répété: on vit soudain les nègres et les mulâtres s'élançer dans les maisons, la torche d'une main et le sabre de l'autre; mettre le feu aux meubles et aux matières les plus combustibles, et égorger impitoyablement tous ceux qui, par la fuite, ne s'étaient pas dérobés à leur fureur. Bientôt des colonnes d'une fumée épaisse et noirâtre, annoncèrent au loin les ravages de l'incendie. En moins de deux heures, les rues de Vaudreuil et d'Anjou furent dévorées par les flammes.

Tout faisait présumer que l'incendie cesserait à la Fossette, faute d'alimens; mais on fut cruellement détrompé, car sur le soir une brise violente vint donner aux



flammes une direction nouvelle et une activité si effroyable , que toute la ville du Cap ne parut plus qu'un vaste embrasement.

« Quel spectacle affreux ! s'écrie un des  
 « témoins de ce déplorable incendie !  
 « bientôt les ténèbres de la nuit disparurent  
 « devant cette clarté funèbre. Des vais-  
 « seaux de la rade où ils s'étaient réfugiés,  
 « des mornes qu'ils cherchaient à gravir, les  
 « infortunés colons entendaient le bruit du  
 « canon , les hurlemens des esclaves ré-  
 « voltés , la chute de leurs maisons consu-  
 « mées par les flammes , et les cris lamen-  
 « tables de leurs parens et de leurs amis  
 « égorgés par les blancs. Il semblait qu'une  
 « mer de feu , agitée par la plus violente  
 « tempête , dirigeait ses flots et exerçait  
 « ses ravages sur la malheureuse ville du  
 « Cap. Au milieu des ruines et des cada-  
 « vres , quelques personnes , réduites au  
 « désespoir, n'eurent pas le courage d'at-  
 « tendre la mort et volèrent au devant de  
 « ses coups. Un riche négociant se brûla  
 « la cervelle ; un autre termina ses jours  
 « par le poison ; et , ce qui ne peut être  
 « raconté sans frémir , ce qu'on aura de  
 « la peine à croire , une femme dont le  
 « mari venait d'être massacré à ses côtés ,  
 « furieuse , éperdue , attacha à sa ceinture  
 « l'enfant de trois ans quelle portait dans

« ses bras , et se précipita avec lui dans  
« la mer. »

Tel fut le tableau affreux et déchirant que présenta la ville du Cap le 24 juin 1793 , et qui n'était que le prélude des désastres qui devaient porter l'épouvante et la désolation dans toute la colonie.

Ce même jour , au soir , une proclamation des commissaires fut publiée dans la rade , enjoignant aux matelots et aux marins d'arrêter M. Galbaud , et de le conduire prisonnier sur le bâtiment *l'America*.

A peine ce général en fut-il informé , qu'il se mit à haranguer l'équipage , en lui faisant part du malheur dont il était menacé.

« On veut , poursuivit-il , me livrer à ces  
« hommes ( les commissaires ) qui ont ré-  
« duit en cendres la ville du Cap , qui veu-  
« lent ruiner la France par la perte de sa  
« colonie la plus importante. Ferez-vous  
« un crime à celui qui a cherché à pré-  
« venir tous ces maux ? trahirez-vous le  
« gouverneur , à qui vous aviez promis  
« d'obéir ? livrerez-vous à des monstres  
« teints du sang de nos frères le général  
« que vous aviez choisi pour marcher à  
« votre tête , qui n'aurait pas trompé votre  
« espoir , si les citoyens du Cap , pour les-  
« quels nous avons voulu nous sacrifier ,  
« avaient montré autant de zèle à nous se-

« conder, que vous avez déployé d'ardeur  
« pour les servir et les défendre? »

Cette espèce de discours, qui était propre à séduire les matelots et les soldats de la marine, lui attira le mépris de tous les officiers. Cependant, en dernier résultat, on n'eut aucun égard à la proclamation des commissaires, et M. Galbaud fut maintenu dans le commandement du vaisseau *le Jupiter*.

Dans un conseil de guerre, qui fut tenu sur le même vaisseau, après avoir beaucoup divagué sur des questions aussi absurdes que ridicules, l'assemblée arrêta enfin que les magasins et la poudrière seraient vidés, qu'on enclouerait les canons du fort, et qu'il serait libre à tous les habitans du Cap de se retirer sur la flotte, dont on fixa le départ au lendemain.

Le même témoin dont nous avons extrait les détails précédens, donne le dernier coup de pinceau au tableau des désastres de la ville du Cap, dans le passage suivant :

« Quelque triste que fût le sort de la  
« population blanche réfugiée à bord des  
« vaisseaux, il n'était pas comparable aux  
« outrages de tout genre éprouvés par  
« celle qui était entassée aux casernes ou  
« errante dans les savanes du Haut-Cap.  
« Toutefois les injures, les menaces, les

« fers et les coups étaient les moindres  
 « de ses maux. Une faim dévorante et  
 « qu'irritait encore la vue des alimens ré-  
 « servés aux seuls nègres , livrait les blancs  
 « à des tourmens qui ne peuvent se dé-  
 « crire , et qu'il faut avoir subis pour en  
 « concevoir l'épouvantable horreur. Quel-  
 « ques femmes invinciblement entraînées  
 « par la tendresse maternelle , ne pou-  
 « vant plus offrir à leurs enfans exténués  
 « qu'un sein flétri et desséché , osèrent  
 « les présenter , mourant du plus terrible  
 « des supplices , aux commissaires et aux  
 « généraux qui se trouvaient près d'eux ;  
 « les monstres furent sans pitié , sans en-  
 « trailles ; ils virent d'un œil sec la pâleur  
 « et les larmes des mères ; ils entendirent  
 « sans émotion les gémissemens et les priè-  
 « res de tant de jeunes et innocentes vic-  
 « times. Bientôt joignant la calomnie à  
 « l'outrage , le blasphème à la férocité , ils  
 « ne crurent pas assez grande l'infortune  
 « de ceux qui les imploraient , et se fi-  
 « rent un barbare plaisir de l'augmenter ,  
 « en disant que le jour de la justice di-  
 « vine était enfin arrivé , où , par sa des-  
 « truction totale , la population blanche  
 « allait enfin expier le crime dont depuis  
 « long-tems elle se rendait coupable.

La flotte qui portait les malheureux co-  
 lons , pouvait être incendiée par les agens





des commissaires, si elle restait plus long-tems en rade ; en conséquence M. de Sercey, chargé d'escorter le convoi, fit le signal d'appareiller. Le lendemain le convoi tout entier, portant les restes de la population blanche, fit voile pour le continent de l'Amérique, et mit quatorze jours pour se rendre à la baye de Chesapeack. M. de Cambis, qui commandait *le Jupiter*, à la place de M. Galbaud, qui était devenu un être à peu près nul, avait précédé la flotte de vingt-quatre heures. Arrivé au Cap-Henri, il dépêcha aussitôt un officier de cette ville à Norfolk, pour prévenir le magistrat et le consul de la République Française, de l'incendie du Cap, et du désastre général de la population blanche du nord de Saint-Domingue, forcée d'émigrer aux États-Unis, et au secours de laquelle il était urgent de venir, si on voulait l'empêcher de périr de maladie ou de misère. Les habitans de Norfolk et de Portsmouth, touchés de compassion à la vue de ces infortunés, échappés à l'incendie de leur ville, et au fer des nègres, s'empressèrent, par une contribution qui fut faite, pour ainsi dire à l'instant, à procurer des soulagemens aux plus nécessiteux.

Les membres de la légation française ne suivirent pas un si bel exemple. Imbus

des principes révolutionnaires , partisans de la liberté des noirs , et applaudissant aux mesures incendiaires de Santhonax et Polverel , ils mirent en délibération si l'on accorderait des secours au malheur. La délibération ne fut pas longue , elle se borna à l'établissement de deux hôpitaux pour les malades de la flotte. Le reste fut abandonné aux soins de la providence. Heureusement que cette providence fut plus humaine que la légation française. Les États de Maryland , de Virginie , de Pensylvanie , des Carolines , de New-Yorck , de Massachusset , et même un grand nombre d'autres villes , décrétèrent des contributions pour ces infortunés : une foule d'âmes bienfaisantes , sans être dans l'aisance , y ajoutèrent le sublime denier de la veuve.

Les blancs qui avaient fui la persécution , ou plutôt la mort qui leur était réservée , ne durent plus regretter la ville du Cap ; elle n'existait plus ; le feu l'avait presque entièrement détruite ; elle ne présentait plus aux regards attristés qu'un amas de cendres et de décombres ; un silence effrayant , image de celui des tombeaux , planait sur des ruines encore fumantes ; les rues étaient jonchées de cadavres , dont les uns étaient en partie consumés par les flammes , et les autres à moitié

rongés par les chiens , et tous exhalant une odeur infecte, capable de porter la mort au sein des vivans. Jamais spectacle plus hideux et plus horrible ne s'offrit aux regards humains. On aurait pu s'écrier alors :

. . . *En campos ubi Troja fuit.*

Ce fut au milieu de ces décombres, de ces ruines sanglantes, et aux cris mille fois répétés de vive la nation ! vive la république ! que les commissaires Santhonax et Polverel rentrèrent dans la ville du Cap, le 9 août 1795. Leurs premiers soins furent de faire éteindre le feu concentré qui fumait encore au milieu des ruines ; les blancs forcés alors à être les esclaves des nègres, furent employés à déblayer les rues, à enlever les cadavres et aux travaux les plus dégoûtans. Rien ne fut épargné pour rendre leur condition malheureuse ; le mot d'humanité était proscrit de toutes les bouches ; car depuis longtems ce sentiment n'existait plus dans les cœurs.

Le 21 juin 1795, les commissaires avaient fait une proclamation qui donnait la liberté aux esclaves qui avaient pris le parti et défendu les proconsuls de la république. On en fit des compagnies. Nous ferons observer ici que cette liberté n'en existait

pas moins pour les autres, quoiqu'elle ne fût pas proclamée.

Nous avons déjà exposé que les chefs des révoltés, d'une opinion contraire à celle des commissaires, n'avaient jamais voulu adhérer à leurs propositions. Jean-François et Biassou rejetèrent continuellement leurs offres. Macaya, commandant du camp Robillard, eut une entrevue avec Polverel. Ce dernier tâcha de le séduire par les promesses les plus flatteuses; il eut beau le traiter de citoyen et le décorer du titre de général, Macaya fut insensible à toutes ses séductions et promesses. Le commissaire poussa le civisme ou plutôt l'indécence jusqu'à s'enivrer avec lui; mais toutes les fois que le blanc proposait de boire *à la République*, le noir refusait, ou disait tout bas, à la santé du Roi. En dernier résultat il répondit à toutes les propositions de Polverel par ces mots :  
 « Je suis obligé d'être fidèle au Roi de  
 « France qui est mon père, et au Roi d'Es-  
 « pagne qui représente ma mère. Indé-  
 « pendamment de ce devoir sacré, les  
 « sujets de trois Rois (1) descendans de

---

(1) Le troisième roi dont voulait parler Macaya, était celui de Congo. Dans nos colonies, les nègres ne reconnaissent que les rois de France, d'Espagne et de Congo.



« ceux qui, conduits par une étoile,  
 « avaient été adorer l'homme Dieu, ne  
 « peuvent pas se faire de guerre entre  
 « eux. »

Les principaux chefs des nègres, Jean-François, Biassou, Toussaint-Louverture, proclamèrent que, loin d'accepter la liberté qui leur était offerte par les commissaires, ils vengeraient le sang des victimes que ces proconsuls avaient si impitoyablement versé. Ils tinrent parole : Jean-François et Biassou firent la conquête, pour l'Espagne, des paroisses de l'est où de l'ouest, que jusqu'alors ils avaient défendues. Le camp de la Tannerie fut enlevé par Jean-François, et le mulâtre Lesec se rendit maître de celui qui portait son nom dans la paroisse des Écrevisses.

Une chose digne de remarque, c'est que les commissaires étaient obligés de combattre les nègres pour leur faire accepter la liberté ; ce qui contrariait leur projet, celui d'opérer une grande révolution dans les Antilles. Néanmoins ils en vinrent à bout, lorsqu'ils proclamèrent que la résistance des esclaves à l'oppression, était un droit inaliénable qu'ils n'avaient jamais pu perdre.

Quoi qu'il en soit, Santhonax, Polverel, et Delpech, qui exerçait aux Cayes, les fonctions de commissaire civil par un

décret spécial de la convention , n'étaient pas tout à fait d'accord sur l'époque et la manière de proclamer la liberté des nègres. Santhonax, qui était au Cap, aspirant à l'honneur de montrer l'exemple, fit le premier une proclamation, où la liberté générale n'était pas absolument restreinte, quoiqu'elle fût à un certain point conditionnelle.

Polverel, au Port-au-Prince, se montra moins empressé; il ne dissimula pas à Santhonax, les doutes qu'il avait sur la légalité de cette mesure.

« Avez-vous été libre, lui écrivait-il, de  
 « ne pas la prendre? Quelle liberté que  
 « celle des brigands! quelle égalité que  
 « celle où règne la seule loi du plus fort!  
 « Quelle prospérité peut-on espérer sans  
 « travail, et quel travail peut-on attendre  
 « des Africains devenus libres, si vous n'a-  
 « vez pas commencé à leur en faire sentir  
 « la nécessité, en leur créant des jouissances  
 « qui, jusqu'à présent, leur étaient in-  
 « connues..... »

Cependant Polverel ne laissa pas que de reconnaître aux esclaves les droits du citoyen dans toute la latitude du mot, et par une proclamation leur promit de leur assurer des propriétés par le partage des terres; ce qui était une espèce d'échantillon de la loi agraire.

Delpech écrivit, le 8 août, à Polverel qui lui avait envoyé ses proclamations :

« Je n'adopte ni vos mesures, ni celles  
 « de Santhonax ; je suis convaincu que la  
 « commission civile n'a pas le droit de  
 « changer le régime colonial, et de don-  
 « ner la liberté à tous les esclaves ; que ce  
 « droit n'appartient qu'aux représentans  
 « de la nation entière, qui ne nous l'ont  
 « pas délégué. La proclamation de San-  
 « thonax ou la vôtre, adoptées purement  
 « et simplement, me paraissent devoir  
 « entraîner de grands désordres, surtout  
 « la première. Cependant elle est un coup  
 « d'électricité dont il est impossible d'arrê-  
 « ter la commotion, il n'y aura plus moyen  
 « d'y revenir ; donc il faut la modifier en  
 « combinant les vues de Santhonax avec les  
 « vôtres et avec celles que je vous com-  
 « muniquerai, de manière que sa procla-  
 « mation n'ait plus que le défaut d'être  
 « prématurée. Mais il est indispensable  
 « que nous prononcions de concert, c'est  
 « le seul moyen de couvrir ce qu'auraient  
 « d'illégal les mesures prises par vous  
 « et notre collègue. »

Delpech mourut quelques jours après, aux Cayes.

Deux mois environ après l'incendie du

Cap , Sænthonax, de sa propre autorité, ou peut-être d'après les instructions des jacobins de Paris , proclama l'esclavage aboli pour toujours à Saint-Domingue. Le bonnet rouge , symbole de la liberté , fut promené dans la ville aux cris mille fois répétés de vive la république ! des arbres de liberté furent plantés ; les premiers fruits qu'ils portèrent furent l'incendie des quartiers Morin , de Limonade, de la Petite-Anse, de Plaisance, du Port-de-Paix et du Port-Margot.

Il n'y eut plus de privilèges , de distinctions ; les pouvoirs passèrent sans restriction aux mulâtres et aux nègres. Mais aussi l'argent disparut , et on manqua de vivres et de provisions.

Les quatre paroisses de la Grande-Anse, pourse soustraire au despotisme des commissaires et des nègres , firent part à leurs émissaires à Londres , de la position fâcheuse où ils se trouvaient, et les prièrent de faire des propositions au cabinet de Saint-James. Le résultat de la négociation fut que le gouverneur de la Jamaïque vint prendre possession , au nom de sa majesté Britannique , de Jérémie et de ses dépendances.

Le môle tomba sous la la puissance des Anglais , qui sont toujours prêts à pro-



fitier du mal d'autrui. Cinquante hommes de troupes de cette nation suffirent pour cette expédition ; mais il faut avouer que c'étaient les blancs qui , ne sachant à qui recourir , crurent devoir implorer la protection de la grande Bretagne. C'était se jeter dans la gueule du loup.

**FIN.**





BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0085296









